



© Signes Paysages

UNITÉ PAYSAGÈRE



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



24 • L'ÉTANG DE BERRE

L'IDENTITÉ DE l'unité paysagère

Territoire malmené, l'étang de Berre a retrouvé une place au cœur des préoccupations de préservation et de valorisation de ses paysages. Le terme "dénaturé" pourrait lui être appliqué tant l'industrialisation et l'urbanisation se sont faites dans la négation de ses paysages et de son socle support.

Cette mer intérieure, convoitée par les industries pour les accès maritimes qu'elle offre, s'est vue dépossédée de certains de ses espaces naturels. La forme historique de ses villages a été englobée dans une urbanisation dense et étalée.

Et pourtant celui qui saura dépasser l'image industrielle et dégradée découvrira nombre de pépites paysagères, architecturales et écologiques : vestiges gallo-romains, églises romanes, petits ports de pêche, roselières et marais, maraîchage, vignobles et particularités géomorphologiques. À cette liste paysagère et patrimoniale, s'ajoutent des constructions issues du développement urbain moderne : grands ensembles, industries (pétrochimie, aéronautique, haute-technologie...), aéroport, grandes zones commerciales etc. Certains ensembles urbains (la cité des Quatre Vents à Martigues par exemple) sont des témoignages intéressants d'une conception de la ville dans les années 70.

Aujourd'hui l'intérêt porté à ces paysages se retrouve dans les nombreux programmes et études (POPSU*, Pôle Lagunes, ...) encadrés par différentes conventions et instances juridiques notamment pour les milieux humides (Convention Internationale de Ramsar, Gémapi...) afin de restaurer, réhabiliter ces milieux dont la capacité de résilience est assez exceptionnelle.

La qualité de ses paysages terrestres et marins, ses richesses écologiques mais aussi historiques ont interpellé des scientifiques, des concepteurs et les élus des communes riveraines qui se sont rassemblés pour remettre au centre de stratégies urbaines et paysagères cette mer intérieure.



© Signes Paysages

L'étang de Berre depuis la plage des Ferrières à Martigues

CHIFFRES CLÉS

Dimensions : 21 km d'est en ouest et 19 km du nord au sud.

Altitude maximale : 140 m, la chapelle du Rocher à Vitrolles

Altitude minimale : 0 m pour l'étang de Berre

Superficie : 360 km²

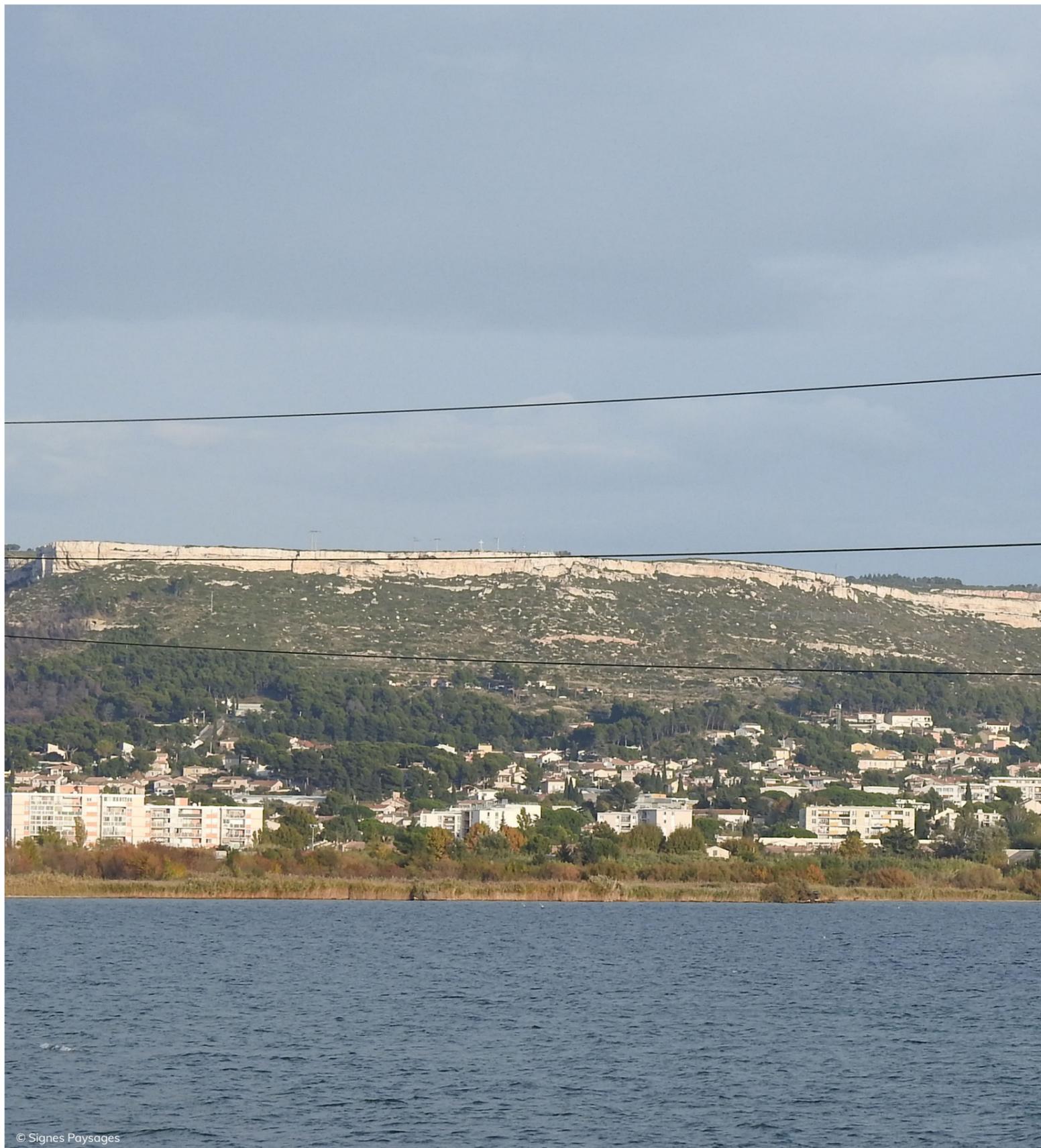
Population : 198 526 habitants*

Relief : mer et littoral intérieurs

Communes : Berre-l'Étang, Châteauneuf-les-Martigues, Gignac-la-Nerthe, La Fare-les-Oliviers, Marignane, Martigues, Saint-Mitre-les-Remparts, Saint-Victoret, Rognac, Velaux et Vitrolles (1)

* Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines : programme de recherche

* source INSEE dec. 2020 (1) Partiellement : Ensues-La-Redonne, Istres, Lançon-Provence, Les Pennes-Mirabeau, Saint-Chamas



© Signes Paysages

La cuesta de Vitrolles, les pinèdes, l'urbanisation et les milieux humides...un assemblage d'éléments de paysage contrastés, vue depuis le rond-point au pied de Lyondellbasel

L'IDENTITÉ DE l'unité paysagère



Les textes en italique, sont repris de l'atlas réalisé en 2006 par l'agence Architecture Environnement Cordoléani.

L'étang de Berre est devenu un formidable terrain d'études et de mise en œuvre d'actions de restauration, réhabilitation et préservation des paysages, tant il rassemble une diversité de questionnements qui guident les aménageurs du territoire :

- ◆ Urbain : les grands ensembles qui aujourd'hui ne correspondent plus aux modes d'habiter.
- ◆ Le déclin industriel et les mutations de l'activité qui imposent une réflexion sur la reconversion des sites mais aussi leur rôle mémoriel.
- ◆ Les pratiques traditionnelles comme la pêche qui appartiennent au patrimoine culturel de l'étang de Berre.
- ◆ Les milieux humides et le changement climatique.
- ◆ L'agriculture
- ◆ Le patrimoine architectural : Martigues ville d'Art et d'Histoire.

Il s'agit également pour les communes riveraines de renouer avec cette étendue d'eau qui offre de formidables espaces récréatifs et de loisirs. Des opérations de revalorisation ont été menées et le sont encore à ce jour : sentiers littoraux, requalification de l'étang de Bolmon, théâtre de verdure et plages à Martigues, parc à Berre-l'Étang, port à Saint-Chamas...

L'atlas des paysages de 2006 décrivait cette unité paysagère en ces termes :

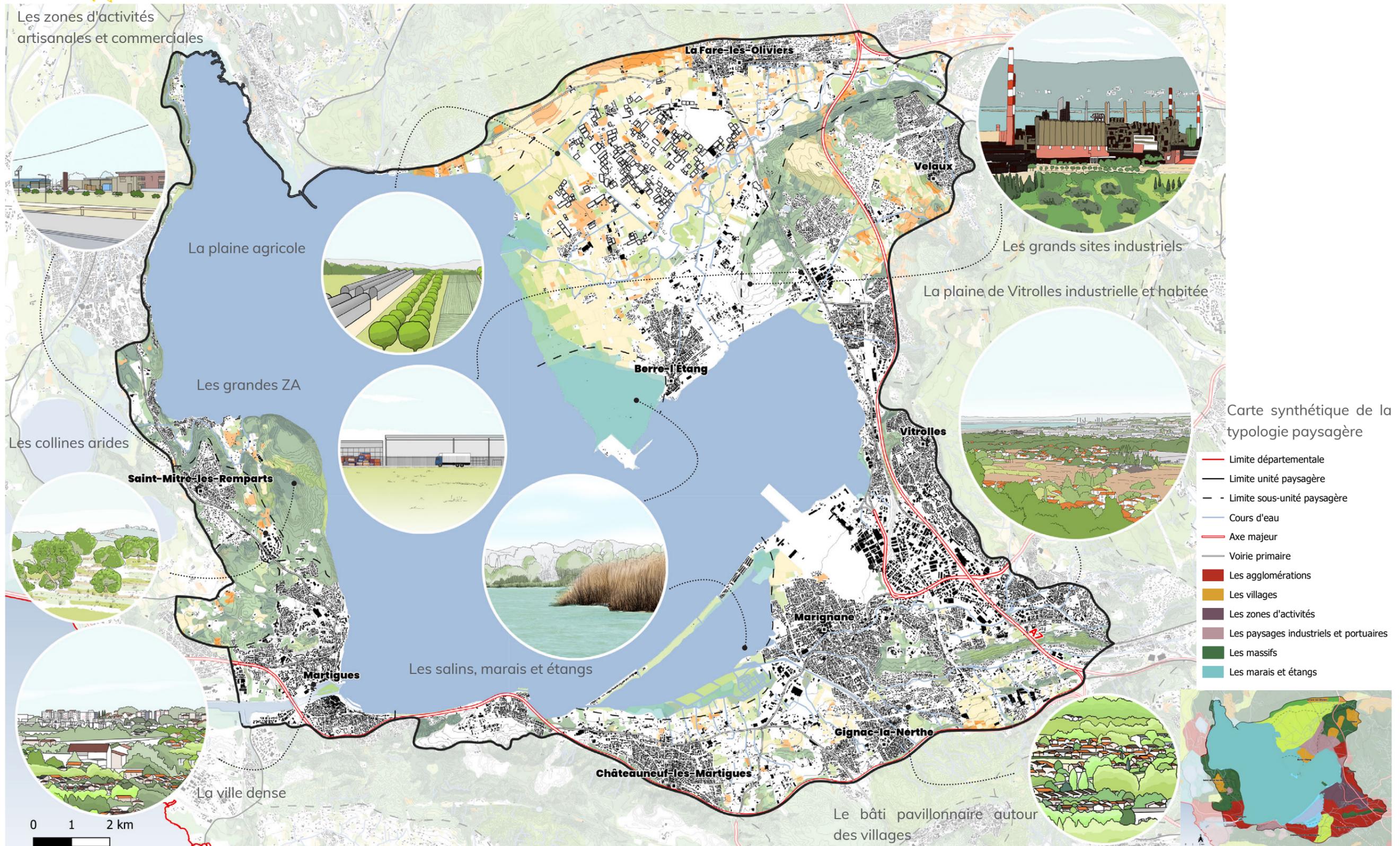
Vaste dépression salée bordée de massifs calcaires, le bassin de l'étang de Berre est un lieu de confluences où se côtoient des paysages naturels remarquables de lagune méditerranéenne, des paysages de campagne à la forte personnalité et de puissants paysages aménagés, industriels et urbains en mutation constante.

Le paysage est remarquable et les ambiances contrastées : pinèdes, garrigues et rives lagunaires, domaines viticoles et cultures sous serres, villages perchés et villes nouvelles, zones commerciales et raffineries.

Ces forts contrastes opposent les rives nord et nord-ouest où l'agriculture et les espaces naturels perdurent aux rives sud et est, industrielles et urbaines.



LES PAYSAGES DE l'unité paysagère



Cartographie : Signes Paysages

LES PREMIÈRES impressions

Source : atlas des paysages 2006.

Un étagement de surfaces planes se décline depuis le vaste plan d'eau, espace ouvert aux larges panoramas vers un horizon fermé par une couronne de collines et de cuestas.

La lumière est omniprésente.

Le soleil écrasant d'été, les brumes de chaleur ou les brouillards laiteux masquant les rives donnent à l'étang des allures de mer aux limites indéfinies.

Le mistral dégage un ciel immense, rapproche les plans et fait découvrir dans les lointains la montagne Sainte-Victoire et les Alpilles.

Féerie nocturne des torchères des raffineries et des mille points lumineux des villes se dédoublant dans le noir d'encre de l'eau...

Les rives de l'étang de Berre subissent des mutations qui donnent lieu à des "inversions de signes" : la campagne de vignes et d'oliviers laisse place au maraîchage intensif sous serres et à l'urbanisation...

Ici, la ville a été réinventée au travers des grandes opérations des années soixante-dix et l'avènement d'une couronne de "villes nouvelles".

Tandis que sur les rives lagunaires, la nature se juxtapose aux usines jusqu'à les pénétrer...

REGARDS SUR LE BASSIN DE L'ÉTANG DE BERRE

Martigues a été un centre artistique important dans la seconde moitié du XIX^e siècle, autour d'Émile Loubon et l'École Provençale Impressionniste.

La lumière et les paysages ont inspiré des peintres aussi différents que Ziem, le maître de Martigues, Monticelli, Guigou, Chabaud, Seyssaud, Derain, Manguin, Picabia ou des photographes comme Gimpel.

Simone de Beauvoir a évoqué les paysages de l'étang de Berre.



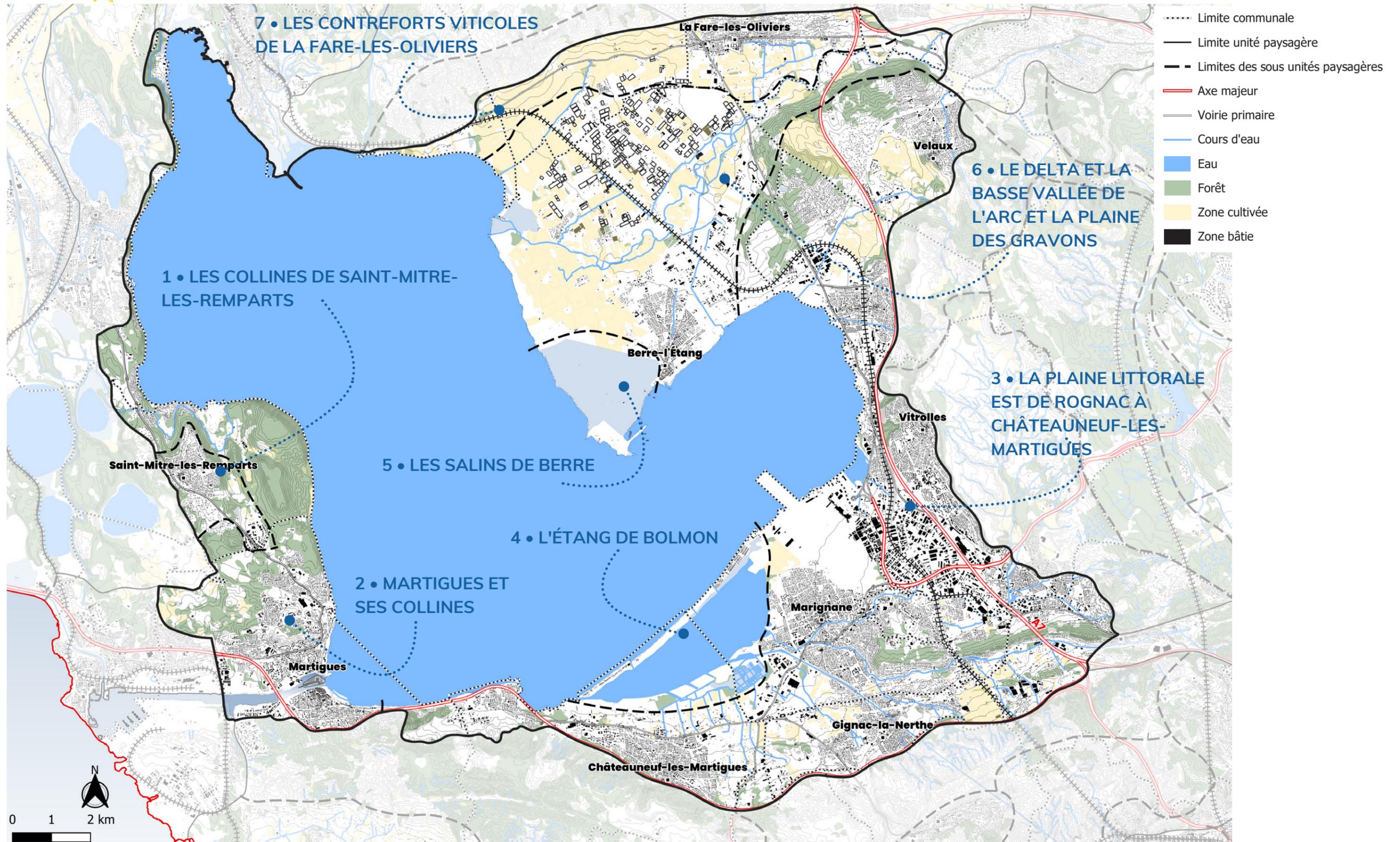
René Seyssaud, coquelicots sur l'étang de Berre - Galerie Bruno Martin-Caille, Paris



Les eaux changeantes de l'étang miroitent avec des gris métalliques, des bleus profonds ou les irisations des reflets... Ici, les tons rouille, brun, blanc, gris, rouge des hangars et des usines voisinent avec l'éclat métallique des réservoirs d'acier et avec les ocres des habitations. Puis quelques cyprès noirs abritent un camaïeu de vergers ; la trame des vignes vert pâle, émeraude puis orange côtoie le gris-vert des oliviers et le scintillement des serres.



LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : BD Topo 2019 - Cartographie : Signes Paysages.



© Signes Paysages

Le village de Saint-Mitre-les-Remparts depuis l'étang du Pourra



© Signes Paysages

Le quartier de l'île, centre ancien de Martigues, depuis le quai Alsace Lorraine

LES SOUS-UNITÉS paysagères



Les textes en italique, sont repris de l'atlas réalisé en 2006 par l'agence Architecture Environnement Cordoléani.

Les sous-unités paysagères individualisent des paysages qui composent une unité paysagère et font valoir des spécificités au sein de l'unité.

1 • LES COLLINES DE SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Les collines qui portent le village de Saint-Mitre-les-Remparts assurent la transition entre l'ensemble des étangs d'Istres et de Saint-Blaise et l'étang de Berre. Elles en constituent l'horizon. Au-delà de la ligne de crête, l'ensemble des étangs autour de Port-de-Bouc et Istres fait l'objet d'une nouvelle unité paysagère "Les étangs d'Istres et de Saint-Blaise".

Sur ces collines, le parc de Figuerolles installe une coupure dans l'urbanisation entre Martigues et Saint-Mitre-les-Remparts. Ce vaste espace naturel de 130 hectares offre de nombreuses activités récréatives (aires de pique-nique, ferme pédagogique...) et l'occasion de randonnées pédestres avec points de vue exceptionnels sur l'étang de Berre.

Les collines de Sulauze aux belles pinèdes dominant l'étang.

2 • MARTIGUES ET SES COLLINES

L'étang de Berre communique avec le golfe de Fos par un chenal entre la chaîne de l'Estaque et les collines de Castillon : le chenal de Caronte.

Deux villes se sont implantées à ses deux extrémités.

- *Port-de-Bouc, dans l'unité paysagère du golfe de Fos.*
- *Martigues, la cité historique identitaire des lieux. Posée au point de rencontre de l'étang et du chenal de Caronte, la ville épouse l'étang dont les eaux viennent lécher les façades le long des canaux.*

Le paysage bâti est structuré et hiérarchisé par le remarquable centre ancien de Martigues, les couronnes des ensembles collectifs d'habitat populaire, puis les villas et les pavillons isolés ou en lotissement sur les versants.

LES SOUS-UNITÉS paysagères

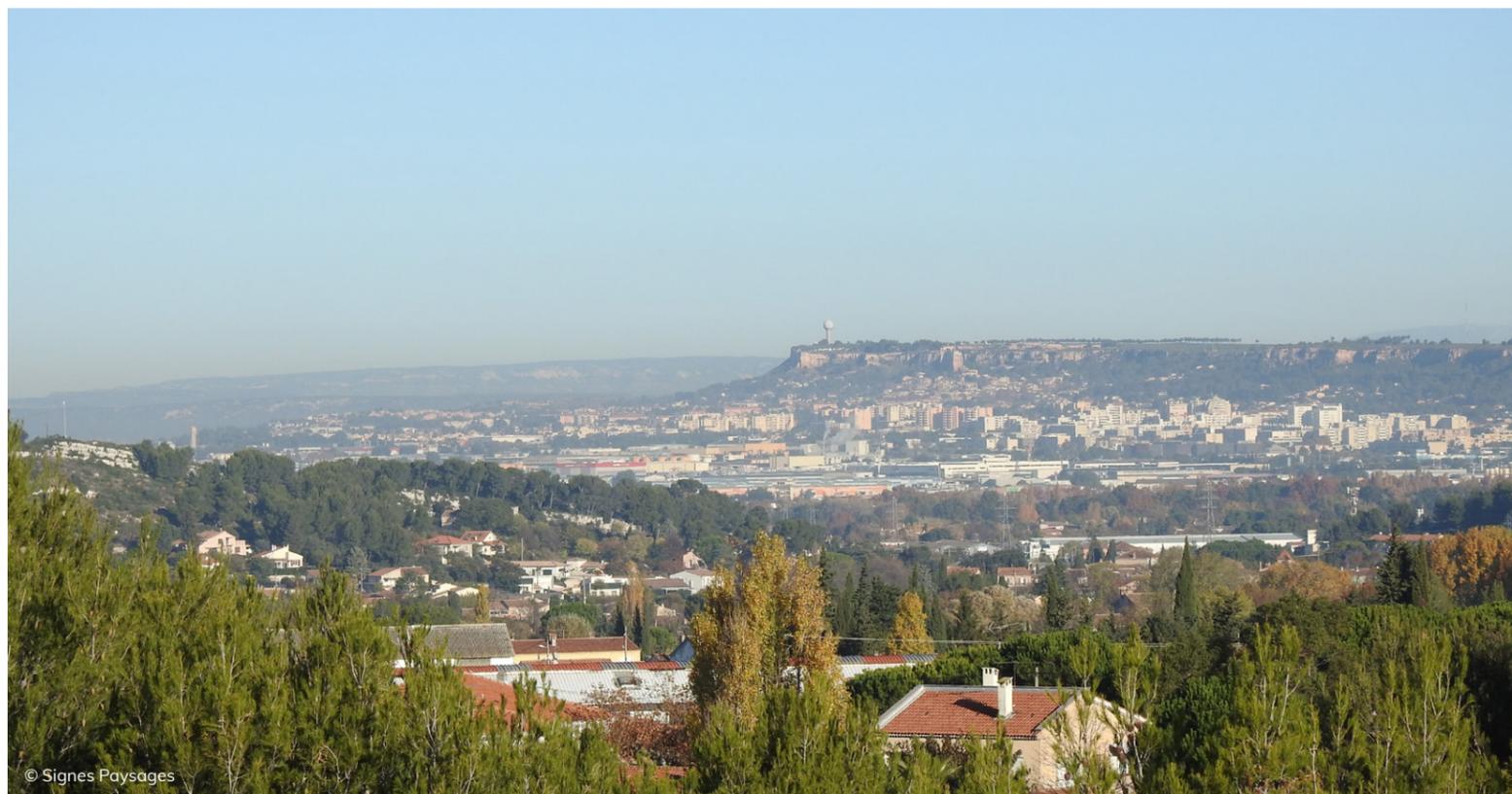
Source : atlas des paysages 2006.

3 • LA PLAINE LITTORALE EST DE ROGNAC À CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES

- La plaine de Châteauneuf-les-Martigues, Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret : une vaste plaine triangulaire en piémont de la chaîne de la Nerthe et du massif de l'Arbois supporte la conurbation de Vitrolles - Marignane - Saint-Victoret - Les Pennes-Mirabeau (en partie). Elle est coupée en deux à l'est par l'éperon calcaire de la barre du Pas-des-Lanciers. Cette colline sépare le Plan-de-Gignac et le couloir des Pennes-Mirabeau du plan de Bastide-Blanche et de celui des Estroublans. Le paysage est en mutation. La campagne qui subsiste au droit de l'étang de Bolmon est peu à peu grignotée par l'urbanisation, les zones d'activités, les réseaux. Un nouveau paysage urbain apparaît ici, alternance de petites maisons isolées et de lotissements au sud, de zones d'entrepôts et d'activités au centre, avec les vastes espaces ouverts de l'aéroport de Marseille-Marignane. Les grands ensembles d'habitat collectif au nord-est et au nord autour des anciens villages de Vitrolles, de Marignane et de Saint-Victoret ferment le paysage.
- Le rivage de la Mède est marqué par le canal du Rove à Martigues limité par une digue en enrochements parallèle à la côte. La chaîne de l'Estaque plonge ici directement dans les eaux de l'étang. Le versant est fortement perçu depuis l'étang. Il a été remodelé en plates-formes où sont implantées des installations pétrochimiques. Des carrières ont entaillé le relief. Le paysage bâti mêle structures métalliques, cheminées et cylindres des réservoirs, habitat diffus.
- L'étang de Vaïne : le paysage est hétérogène. Les rivages sont fortement construits avec l'urbanisation de Vitrolles, l'aéroport qui empiète sur le plan d'eau, le réseau serré des voies ferrées et des autoroutes jusqu'à la ville de Berre et les raffineries. Un paysage industriel prégnant structure la rive au nord : cheminées, superstructures métalliques, cylindres des réservoirs d'hydrocarbures s'étagent sur le versant littoral. Le village perché de Rognac et celui de l'ancien Vitrolles dominent ces espaces.



La plaine de Châteauneuf-les-Martigues depuis le château



L'urbanisation de Vitrolles depuis l'aire de service Rebuty sur l'autoroute A55



© Signes Paysages

Velaux vu depuis la tour de guet à Coudoux



© Signes Paysages

Depuis le plateau de Vitrolles : l'étang de Vaïne au premier plan et celui de Bolmon au second plan

LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

Les lieux sont marqués par une ambiance étrange faite de fumées, d'odeurs, de bruits, du calme du plan d'eau et des terroirs proches. Les deux cuestas de Vitrolles, rebords extrêmes du plateau de l'Arbois, ferment le paysage à l'est. Les anciens salins du Lion sont coincés entre l'aéroport et l'autoroute. Ces espaces aux milieux très diversifiés abritent une avifaune remarquable. Le paysage est exceptionnel : les espaces naturels et les installations industrielles s'interpénètrent.

- *Le bassin de Velaux : cette petite cuvette agricole jouxte les sites urbains et industriels de Berre et de Rognac. Le vignoble et les vergers, les champs de céréales et les restanques d'oliviers sur les piémonts encadrent le cours du Vallat qui débouche dans l'étang de Vaïne. Ce paysage de campagne est enserré par les contreforts de l'Arbois, au sud et à l'est où s'accroche le vieux village de Velaux et par les petites collines de molasse des Barjaquets et de la Bastide-Bertin, au nord et à l'ouest. Celles-ci séparent le bassin de Velaux de la vallée de l'Arc. La pinède des collines est grignotée par une urbanisation pavillonnaire autour de Velaux et de Rognac. Les talus autoroutiers et ferroviaires produisent autant de césures dans le paysage et coupent physiquement et visuellement le bassin agricole des rives de l'étang de Vaïne.*

4 • L'ÉTANG DE BOLMON

En rive sud-est, une vaste plaine littorale descend en pente douce depuis le piémont de la chaîne de la Nerthe jusqu'au plan d'eau de l'étang de Bolmon, havre de calme et de nature coupé de l'étang de Berre par une spectaculaire langue de sable, le Jai. La lagune saumâtre est bordée de marais temporaires, de pelouses sèches, de pinèdes et de ripisylves. Le long du Jai, la rive de l'étang de Berre forme une longue plage de sable fin très prisée des citoyens.

LES SOUS-UNITÉS paysagères

Source : atlas des paysages 2006 pour les textes en italique.

5 • LES SALINS DE BERRE

L'embouchure de l'Arc a formé au nord-est une vaste plaine qui avance vers le sud dans l'étang de Berre en formant la pointe de Bastidou. Ce cap a individualisé le plan d'eau de l'étang de Vaine.

Dès l'époque romaine, la production du sel était effective ; le chenal reliant la Méditerranée à l'étang de Berre est approfondi pour permettre la circulation des galères romaines. Aujourd'hui encore, les salins fournissent 30 000 tonnes de sel industriel par an. Les salins sont une zone protégée Natura 2000, avec de nombreux oiseaux emblématiques du littoral méditerranéen.*

6 • LE DELTA ET LA BASSE VALLÉE DE L'ARC ET LA PLAINE DES GRAVONS

Ce vaste espace des rives nord de l'étang de Berre compose un paysage remarquable depuis le piémont de la chaîne de la Fare jusqu'au rivage. La campagne voisine ici avec les raffineries et l'urbanisation autour de Berre. Sur le rivage se côtoient les salins de Berre et les marais de Sagnas, les embouchures de l'Arc et de la Durançole, les raffineries et les sphères de stockage de gaz.

Une agriculture extensive de serres occupe le cœur de la plaine et remplace les terroirs traditionnels de vignes, d'oliviers et d'amandiers qui couvrent encore les piémonts. L'architecture remarquable des domaines viticoles ponctue le paysage. La plaine est parcourue par un réseau de routes et de chemins conservant une échelle humaine.

7 • LES CONTREFORTS VITICOLES DE LA FARE-LES-OLIVIERS

Les vignobles sont la représentation des terroirs traditionnels. Les vignobles, dont certains réputés comme ceux de Château Virant et de Calissanne, ont aménagé les piémonts de la chaîne de la Fare. Ils entouraient le village de La Fare-les-Oliviers, gagnés au fil des décennies par l'urbanisation.

De grands pins ou platanes accompagnent encore les entrées des domaines et les étendues de vignes composent le socle de la chaîne de la Fare qui déploie ses paysages de collines calcaires arides recouvertes de garrigues.

* source : site internet de la ville de Berre l'Étang



Le delta de l'Arc et la plaine des Gravons, vus d'avion



Les contreforts viticoles de la Fare-les-Oliviers



Les salins de Berre depuis le plateau de Vitrolles



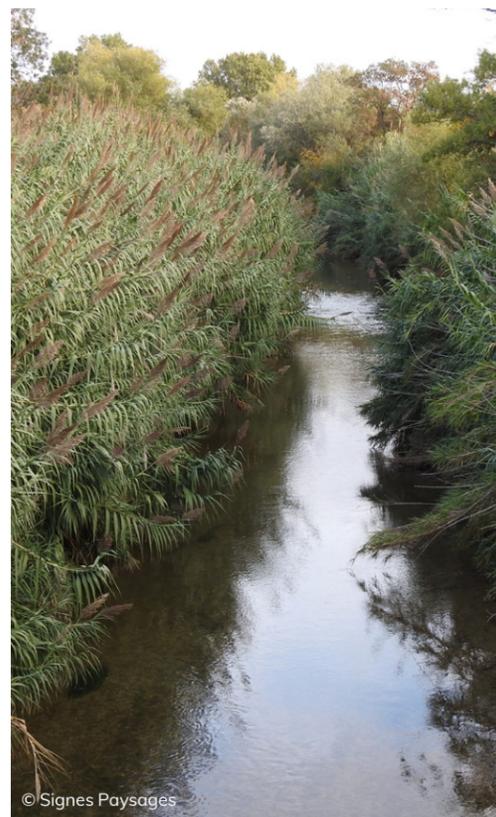
© Signes Paysages

Ensemble pétrochimique à Rognac



© Signes Paysages

Les contreforts sud de la chaîne de la Fare



© Signes Paysages

L'Arc depuis le pont sur l'avenue André Estève à Berre l'étang

LES STRUCTURES paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

CETTE OUVERTURE DANS LES COLLINES SÈCHES ABRITE UNE PETITE MER INTÉRIEURE

Le bassin de l'étang de Berre est la terminaison occidentale du bassin sédimentaire d'Aix-en-Provence, entre les deux chaînons anticlinaux de la Fare au nord et de la Nerthe au sud. Creusée par l'érosion, la dépression fut envahie par la mer au Quaternaire.

LES MASSIFS PÉRIPHÉRIQUES DÉLIMITENT LE BASSIN DE L'ÉTANG

À l'ouest, les collines tabulaires découpées dans les grès et la molasse (142 m à Saint-Blaise) forment transition avec la Crau. Elles sont séparées par des dépressions circulaires créées par l'érosion éolienne et occupées par un chapelet d'étangs. Au nord et au sud, les crêtes des anticlinaux (189 m à La Fare, 264 m à la Nerthe). A l'est, les deux cuestas du plateau de l'Arbois (272 m).

LES DÉPÔTS COLLUVIAUX EN PIÉMONT ET LES EMBOUCHURES DES RIVIÈRES ONT MODELÉ LES DEUX PLAINES LITTORALES

La plaine littorale des Gravons - Berre au nord et celle de Châteauneuf-les-Martigues à Marignane au sud. Sur les rives, un paysage lagunaire de marais et de salines subsiste par endroits, séparé de l'étang par des flèches littorales sablonneuses. Les aménagements à Marignane, à Berre et à Martigues ont été implantés sur ces espaces humides comblés.

LE PAYSAGE VÉGÉTAL DES ZONES HUMIDES CARACTÉRISE L'ÉTANG DE BERRE

Les espaces littoraux humides des estuaires et des étangs saumâtres présentent une végétation souvent luxuriante de roselières et de scirpales qui composent un paysage remarquable rappelant à moindre échelle la Camargue proche. Les salins du Lion à Vitrolles, le marais de Rognac et le rivage de Saint-Chamas voient encore se développer la sansouire. Les rivières et leurs ripisylves structurent le paysage : la Touloubre à Saint-Chamas, la Durançole, l'Arc lors de sa traversée de la plaine des Gravons, le Raumartin au pied de la falaise du Pas-des-Lanciers, la Cadière et le Bondon sur les versants de l'Arbois.

LES STRUCTURES paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

LES PINÈDES ET LES GARRIGUES BASSES COUVRENT LES COLLINES ET LES MASSIFS PÉRIPHÉRIQUES

Des bosquets de pins et de chênes couvrent les collines littorales à Saint-Mitre-les-Remparts, autour de Velaux et Vitrolles.

UNE AGRICULTURE RICHE ET VARIÉE MODÈLE UN PAYSAGE DE CAMPAGNE EXCEPTIONNEL SUR LES RIVES DE L'ÉTANG DE BERRE

L'agriculture, au dynamisme inégal selon les secteurs, imprègne fortement le paysage et s'insinue entre les espaces urbanisés et industriels. La réinstallation d'agriculteurs marseillais chassés par l'urbanisation périurbaine a engendré au nord une agriculture dynamique et intensive. La reconquête d'espaces cultivés sur les zones marécageuses et le développement d'une agriculture maraîchère sous serre composent un nouveau paysage. Le vignoble s'étend en piémont de la chaîne de la Fare. Les oliviers occupent les restanques entre La Fare-les-Oliviers et dans la cuvette de Velaux.

LE PAYSAGE BÂTI DU GÉNIE CIVIL ET DES INDUSTRIES

Les raffineries, les cimenteries, les réservoirs pétrochimiques ainsi que l'aéroport dont les pistes empiètent sur l'étang, participent de l'identité des lieux.

LES CABANONS

Les sites littoraux ont été jadis appropriés par les pêcheurs. Leurs hameaux de quelques cabanons implantés au Jaï, au Ranquet, à Varage et au Canet sont devenus, avec le développement des loisirs, de véritables ensembles pavillonnaires spontanés.

UN PATRIMOINE BÂTI PONCTUE LE PAYSAGE ET MARQUE L'HISTOIRE DES IMPLANTATIONS HUMAINES

Les ensembles bâtis des villages perchés tels que Vitrolles répondent aux sites initiaux des oppida de Saint-Blaise et de Château Virant.



La plaine de Berre entre vignes, oliviers et maraîchage, ici à Berre l'étang



Le village perché de Velaux



Les cabanons du Jaï



© Bardinal Consultant

Les alignements d'arbres des domaines, ici château Virant



© Signes Paysages

Centre historique de Châteauneuf-les-Martigues

LES STRUCTURES paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

LES STRUCTURES LINÉAIRES DU PAYSAGE

Associées au damier du parcellaire, les structures linéaires déterminent un paysage géométrique et rythmé. Le parcellaire est souligné par la trame des haies coupe-vent de cyprès souvent couplée au réseau d'irrigation ou de drainage. Ces haies caractérisent la plaine des Gravons. Elles sont sporadiques et résiduelles dans la plaine de Marignane et sur le plan de Gignac. Les remarquables alignements arborescents le long des routes et des accès aux domaines se composent de pins, de platanes, de chênes. Ils jouent sur les ambiances. Ils permettent de se repérer et aident ainsi à la lecture du paysage. On note :

- La route en corniche entre Istres et Miramas bordée de magnifiques pins et la RD 10 entre La Fare-les-Oliviers et Coudoux,
- Les allées de platanes à l'entrée sud de La Fare-les-Oliviers,
- L'entrée de Marignane,
- Les allées de pins parasols des domaines de Calissanne et de Château Virant,
- Les parcs arborés autour des grands domaines.

LE PAYSAGE BÂTI

La structure urbaine s'organise à partir d'une ceinture de villages anciens englobés dans les extensions récentes et formant une conurbation au sud-est, au sud et à l'est. Les sites villageois souvent perchés se juxtaposent aux zones d'urbanisation contemporaine dans les plaines littorales et composent un paysage contrasté, en constante évolution. Les villages anciens resserrent leurs maisons autour de ruelles étroites souvent radioconcentriques, image de la "Provence traditionnelle" (le Vieux-Vitrolles, Saint-Mitre-les-Remparts, Saint-Victoret...).

Les sites industriels et les zones d'activités sont étendus. Les constructions de grande emprise aux structures métalliques complexes ou aux volumes simples sont d'un grand poids visuel.

L'habitat est une alternance d'immeubles regroupés en grands ensembles et de lotissements pavillonnaires dans les quartiers urbains et de constructions diffuses sur les franges des espaces naturels.

Les "villes nouvelles" à Vitrolles et Martigues sont signalées par quelques gestes architecturaux : l'Hôtel de Ville, la Halle et le théâtre de Martigues, les immeubles-tours du Moulin de France à Martigues...

LES STRUCTURES paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

Les parcs paysagers et les aménagements de voirie structurent le paysage urbain et soulignent les entrées d'agglomération. De nombreux giratoires scandent les voies.

MARTIGUES, CITÉ PITTORESQUE, A CONSERVÉ UN TISSU URBAIN MÉDIÉVAL ET UNE ARCHITECTURE ANCIENNE REMARQUABLE

La structure urbaine s'organise à partir d'une ceinture de villages anciens englobés dans les extensions récentes et formant une conurbation au sud-est, au sud et à l'est.

Martigues : à cheval sur le chenal de Caronte, la ville s'organise autour d'un maillage de canaux sur lesquels donnent les façades d'un habitat ancien modeste et les architectures classiques des églises du XVII^e siècle.

La ville est née au V^e siècle avant J.C : un rempart abritait alors un village sur une île. Au Moyen-Age, trois villages vivent de la pêche : Jonquières, Ferrières et l'Île. Ils fusionnent en une seule commune, Martigues, au XVI^e siècle. La ville connaît un essor remarquable au XVII^e siècle : son port de pêche et ses chantiers navals rivalisent alors avec Marseille.

La grande peste de 1720 marque le début d'un long déclin jusqu'à l'implantation des industries pétrochimiques au XX^e siècle et la croissance urbaine qui suit.

Les trois villages initiaux perdurent dans la structure en trois quartiers du centre ancien. Ils occupent un groupe d'îles allongées au milieu du chenal naturel. Le tissu urbain est dense, les ruelles resserrées et les canaux séparent les quartiers identifiés par leurs églises.

Au centre, l'Île est jalonnée par la cathédrale Sainte-Madeleine et la Bibliothèque Municipale. Le clocher de Saint-Genès annonce Jonquières au sud. Ferrières au nord s'est constitué autour de l'église Saint-Louis. L'ambiance est exceptionnelle, elle mêle le bâti à l'eau... miroir, passage, mémoire.

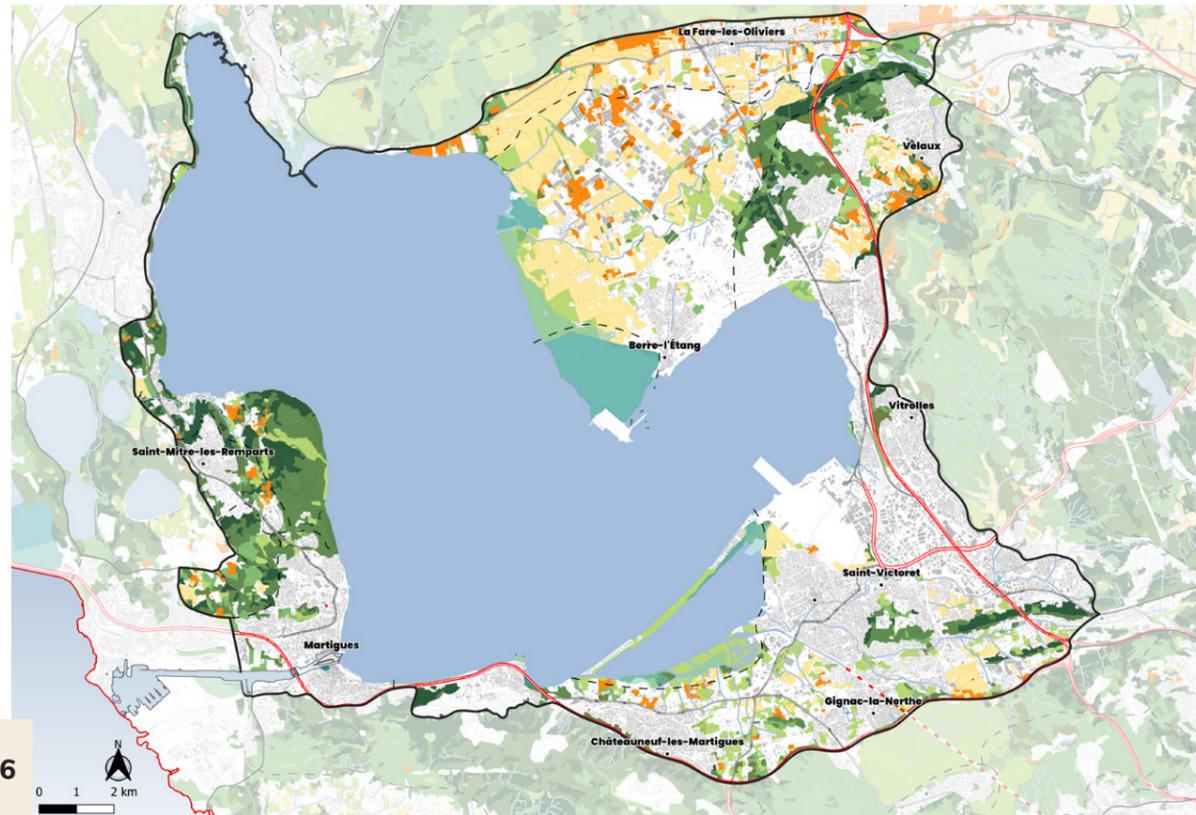
L'urbanisme contemporain s'étend en continuité du quartier de Ferrières et sur les rives du canal de Caronte ainsi que sur l'emprise des anciens salins.

Il comprend des immeubles et des équipements publics : Hôtel de Ville, Grande Halle, Théâtre. L'extension grimpe sous forme de pavillonnaire lotis ou diffus sur les versants collinaires.



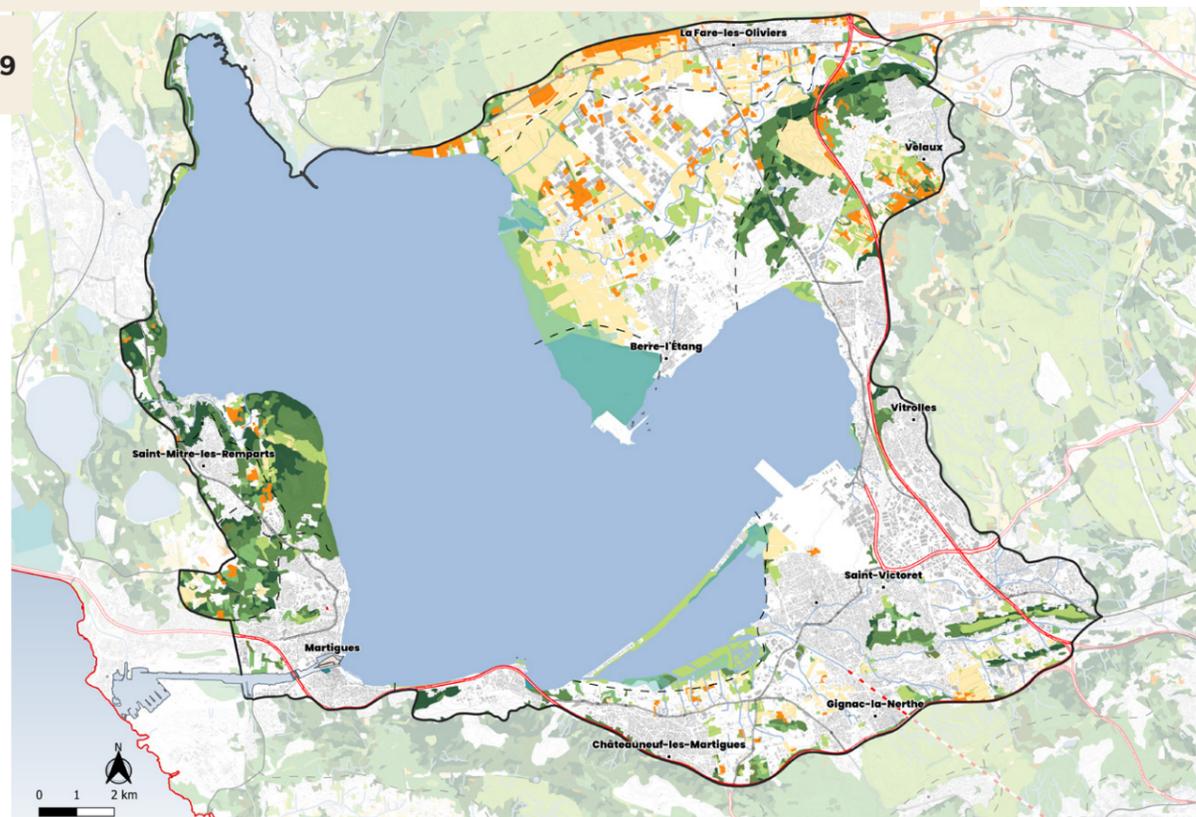
© Signes Paysages

Le centre ancien de Martigues, le quai Alsace Lorraine et l'église de Saint-Genest



2006

LA COUVERTURE VÉGÉTALE



2019

- Limite départementale
- Limite unité paysagère
- - Limites des sous-unités
- Axe majeur
- Cours d'eau
- Culture
- Arboriculture
- Forêt de conifères
- Forêt mixte
- Garrigue
- Prairie
- Marais
- Plan d'eau
- Zone bâtie

- Limite départementale
- Limite unité paysagère
- - Limites des sous-unités
- Axe majeur
- Cours d'eau
- Culture
- Arboriculture
- Forêt de conifères
- Forêt mixte
- Garrigue
- Prairie
- Marais
- Plan d'eau
- Zone bâtie

FOCUS SUR les milieux naturels



L'étang de Berre est la seconde plus grande lagune d'Europe, après celle de "la Mar Menor" en Espagne.

Du point de vue de la biodiversité, cette unité est remarquable en raison de la multitude de milieux aquatiques et humides qu'elle offre :

- ♦ Lagunes méditerranéennes avec la présence d'herbiers aquatiques à zostère naine (*Zostera nolte*), grande zostère (*Zostera marina*), potamot pectiné (*Potamogeton pectinus*), ruppie (*Ruppia cirrhosa*, *R. maritima*). Ces herbiers abritent des communautés d'invertébrés aquatiques (mollusques et crustacés notamment) dont la répartition déborde d'ailleurs nettement des zones à herbiers, ainsi qu'une diversité importante de poissons. Il faut noter le retour récent de certains poissons emblématiques : syngnathes de lagune (*Syngnathus nigricollis*) et hippocampes à museau court (*Hippocampus hippocampus*).
- ♦ Sansouires à salicornes (*Salicornia europaea*) et saladelles (*Limonium vulgare*) rappelant la Camargue.
- ♦ Prairies saumâtres à joncs et roselières saumâtres à phragmites (*Phragmites australis*). Seul le secteur de l'embouchure de l'Arc (marais du Sagnas) présente des roselières d'eau douce avec phragmites et marisques (*Cladium mariscus*).
- ♦ Mares temporaires saumâtres. Il s'agit des zones les plus remarquables vis-à-vis de la flore avec de nombreuses espèces patrimoniales : en phase humide, le callitriche à sillon faible (*Callitriche lenisulca*) et en phase sèche la cresse de Crête (*Cressa cretica*), le crypside piquant (*Crypsis aculeata*),...
- ♦ Dunes et plages sableuses. Ces milieux deviennent rares et surtout menacés par l'urbanisation et autres dégradations mais certains se maintiennent (lido dunaire du Jaï, plage de Figuerolles, plage des Salins de Berre) et abritent plusieurs des espèces végétales psammophiles (c'est-à-dire des milieux sableux) protégées telles que le raisin de mer (*Ephedra distachya*), le lis des sables (*Pancratium maritimum*), l'euphorbe des sables (*Euphorbia peplis*),...

Sources : Occupation du sol 2014 - Centre de Ressources en Information Géographique en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE PACA) Registre parcellaire graphique 2019 (RPG) - L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages

FOCUS SUR les milieux naturels

En arrière du littoral, les secteurs de garrigues et pinèdes offrent des milieux ouverts (pelouses et garrigues claires) également riches en espèces patrimoniales. C'est également le cas des zones de friche aux sols hydromorphes (sol régulièrement saturé en eau, généralement durant l'hiver) : on y observe la bugrane sans épines (*Ononis mitissima*) dont ce secteur constitue le bastion régional pour cette espèce rare et en régression en France. D'autres espèces patrimoniales y sont présentes comme l'alpiste paradoxal (*Phalaris paradoxa*) ou la luzerne ciliée (*Medicago ciliaris*). Ces milieux sont souvent menacés par le développement économique (urbanisation, zones d'activités, infrastructures), principalement au sud de l'étang de Bolmon.

Enfin, la mosaïque de milieux humides décrite précédemment attire une avifaune extrêmement diversifiée et riche en espèces et en nombre d'individus présents.

L'étang de Berre représente en effet un site d'importance internationale en tant que zone humide pour l'avifaune aquatique hivernante et migratrice de passage.

Citons le grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*), une espèce hivernant en grand nombre (jusqu'à 4 500 individus) sur l'étang de Berre, lui donnant le statut du deuxième site français d'hivernage après le lac Léman. L'étang accueille également en hivernage plusieurs espèces remarquables telles que la mouette mélanocéphale (*Ichthyaetus melanocephalus*), le fuligule milouin (*Aythya ferina*), le fuligule morillon (*Aythya fuligula*), l'aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le flamant rose (*Phoenicopterus ruber roseus*), le grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), la sterne caugek (*Sterna sandvicensis*), la foulque macroule (*Fulica atra*), le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*),...



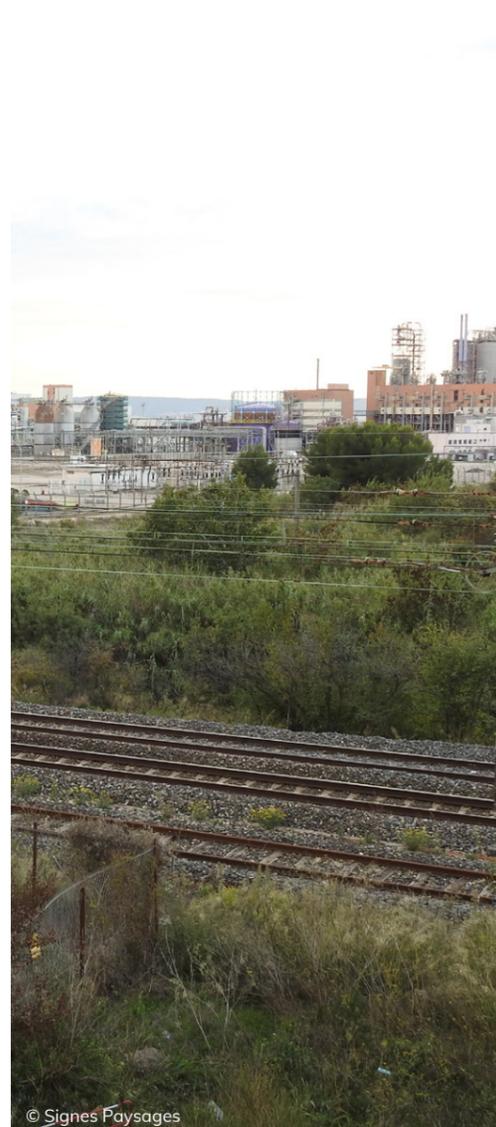
Phragmitaie et roselières à Berre l'étang depuis la route de Saint-Chamas



Des paysages littoraux hors du commun, le rocher des Trois Frères à la Mède



Les indentations calcaires des collines sèches de la chaîne de la Fare



Les sites industriels de Berre l'étang



L'urbanisation diffuse autour de Velaux

LES ATOUTS & fragilités



Les atouts et fragilités posent les bases des enjeux et des pistes d'actions. Il s'agit de mettre en avant tel composant de paysage ou telle structure dont les transformations pourraient porter atteinte à la qualité et à la valeur des paysages de l'unité paysagère.

LES ATOUTS

- ◆ Une diversité de paysages rares avec une représentation de milieux secs et humides.
- ◆ L'originalité de paysages littoraux d'une mer intérieure.
- ◆ Des formes de relief variées entre indentations calcaires, cuestas et les formes douces des collines arrondies et boisées.
- ◆ Un patrimoine architectural historique mais aussi moderne avec les grands ensembles, témoignages des politiques urbaines des années 1950 et 1960.
- ◆ Un bassin économique en reconversion.

LES FRAGILITÉS

- ◆ Des sites industriels qui ont effacé une partie des éléments de nature.
- ◆ Un habitat individuel diffus autour des villages de Velaux, Vitrolles, la Fare-les-Oliviers, Châteauneuf-les-Martigues et la conurbation de Marignane.
- ◆ Des grands ensembles urbains et les difficultés sociales associées.
- ◆ Des terres considérées comme consommables pour l'implantation d'activités sans respect des paysages.
- ◆ Des activités économiques qui portent préjudices aux milieux terrestres et marins.
- ◆ Une grande sensibilité aux incendies.
- ◆ La proximité des grands pôles de déplacement : aéroport, autoroutes, réseau ferré.



LA CARTE DES infrastructures

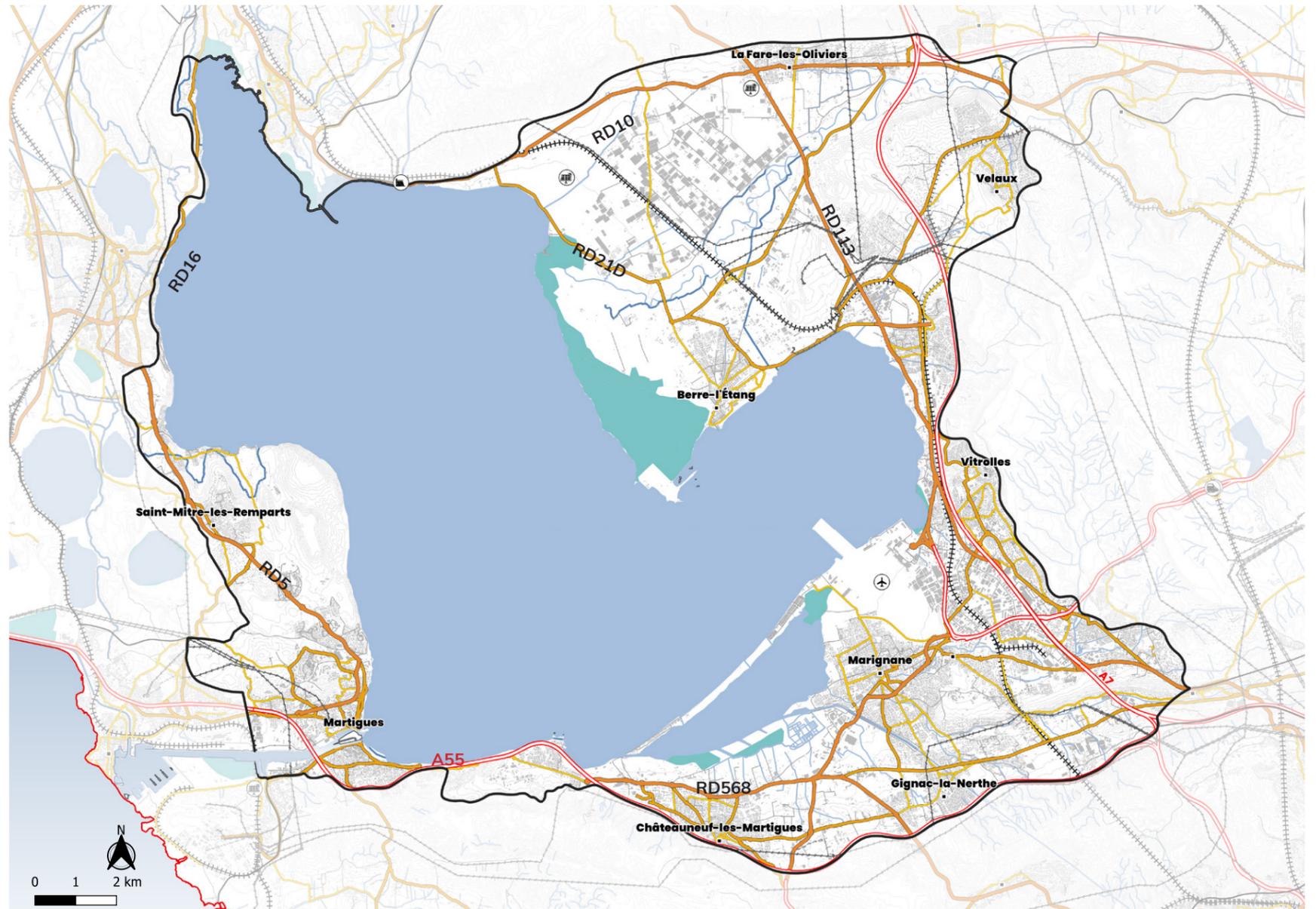
À l'image de sa vocation urbaine et industrielle, le maillage viaire est dense. De nombreuses routes de première catégorie sillonnent son territoire. L'unité paysagère est desservie par deux autoroutes : à l'est l'autoroute dite du soleil, l'A7, et au sud l'autoroute dite du littoral, l'A55.

Les autoroutes raccordent à l'échelon national et international les sites industriels du bassin. Ce premier maillage se complète d'un réseau viaire secondaire qui dessert les espaces urbains dans une déclinaison de voies de transit et de desserte locale. Tous les gabarits sont représentés. Les ambiances traversées et les profils sont variés à l'image de la diversité des paysages parcourus. Les routes ont tantôt le profil de l'avenue, avec son vocabulaire appartient à celui de la ville (arbres, terre-plein-central végétalisé, mobilier...), tantôt celui de la petite route de campagne sinueuse ou rectiligne. C'est la RD16, dénommée la route du Delà, qui serpente sur la rive ouest de l'étang de Berre et offre de magnifiques panoramas sur l'étendue d'eau ; ou la RD21 qui traverse la plaine de Berre. À ce portrait routier s'ajoutent les grands axes de transit comme les RD113 et RD568 et leurs successions de ronds-points.

Le réseau ferré complète la desserte de l'unité paysagère. Le train de la Côte Bleue s'avance dans les terres jusqu'à Martigues. Des lignes régionale Marseille/Miramas via Rognac, Marseille/Tarascon assurent des liaisons voyageurs et desservent plusieurs communes de l'unité paysagère. D'autres lignes sont réservées au transport des marchandises.

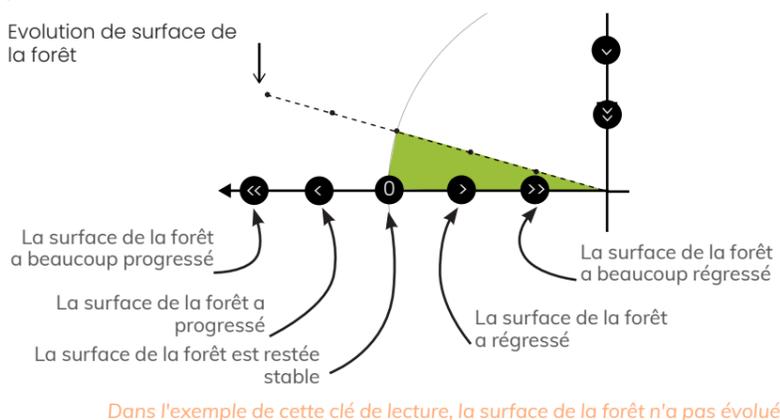
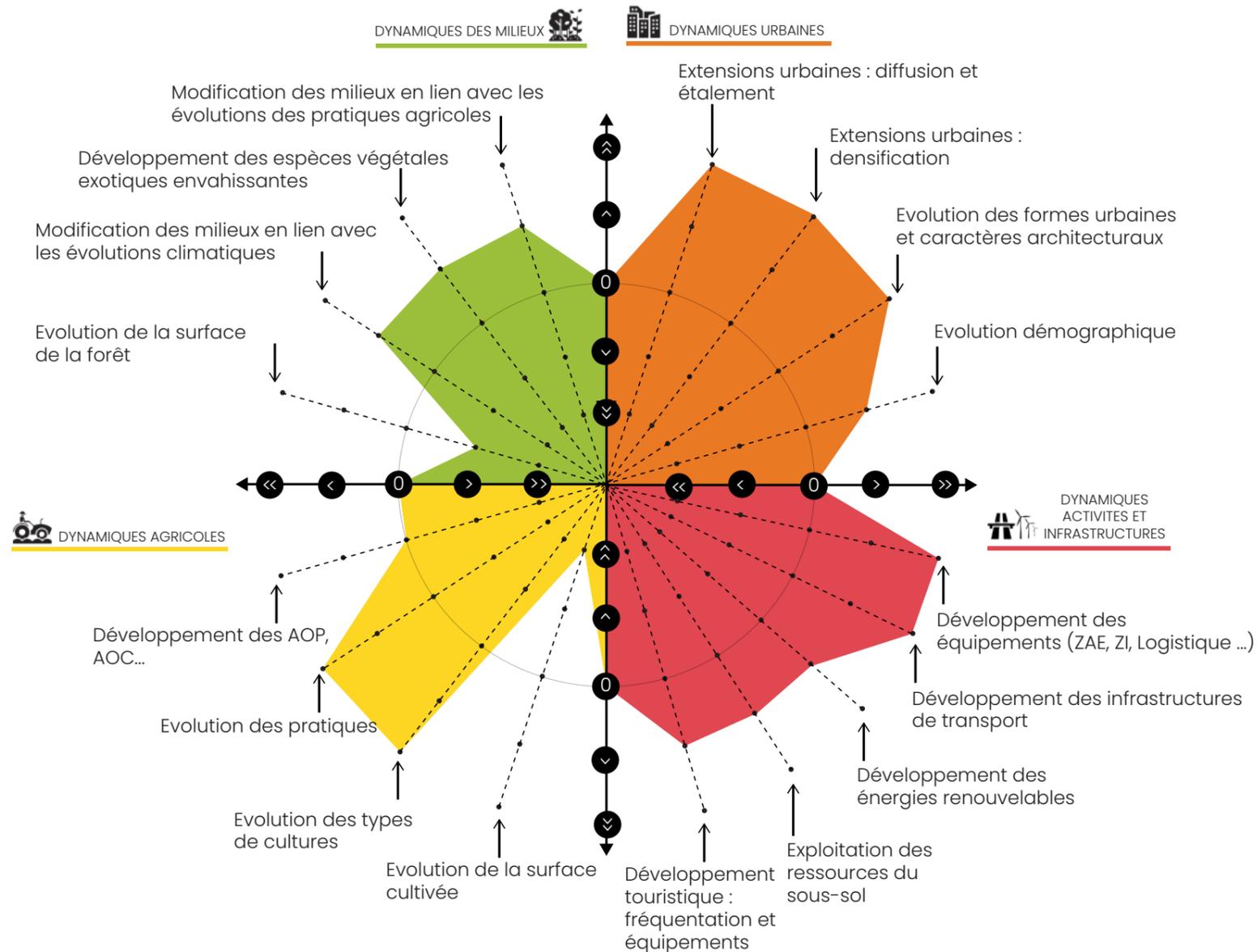
Comparée à d'autres unités paysagères, celle-ci est relativement épargnée par les faisceaux de lignes haute-tension (en partie en raison de la présence de l'aéroport Marseille Provence). Ses horizons sont néanmoins marqués par celles traversant le plateau de l'Arbois ou le massif de la Nerthe. D'autres infrastructures énergétiques impriment les paysages : la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas et les centrales solaires nouvellement installées sur la commune de La Fare-les-Oliviers.

L'aéroport de Marseille-Provence marque les paysages de Marignane et sa tour de contrôle fonctionne comme un point de repère.



Sources : L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).
Cartographie : Signes Paysages

- Limite départementale
- Limite unité paysagère
- Cours d'eau
- Parc photovoltaïque
- Réseau électrique aérien
- Autoroute
- Voie rapide
- Voirie primaire
- Voirie secondaire
- Voirie tertiaire
- Ligne TGV
- Canaux



CLÉ DE LECTURE •

Le graphique ci-dessus exprime les évolutions paysagères et urbaines de l'unité paysagère, entre 2006 et 2021.

Il rend compte d'une manière synthétique des évolutions que porte l'unité paysagère. Le gradient attribué à chaque item est le fruit d'observations de terrain, d'analyses cartographiques et de données. L'analyse est quantitative.

LES FACTEURS d'évolution



Si les grandes transformations se sont opérées sur plusieurs décennies à compter des années 1960, l'unité paysagère évolue encore dans son urbanisation. Il y a les évolutions visibles depuis 2006 et d'autres en devenir. Ce sont celles liées au changement climatique et aux reconversions des sites industriels.

Les facteurs d'évolution pour l'unité paysagère de l'étang de Berre sont multiples. Ils concernent à la fois des processus urbains mais aussi naturels.

Si l'étalement urbain s'est ralenti, l'urbanisation se poursuit sous la forme de densification. Les zones commerciales, industrielles et artisanales continuent leur expansion.

Cette urbanisation se fait au détriment des espaces agricoles. L'agriculture évolue, à son tour, dans ses pratiques pour s'adapter à la concurrence notamment espagnole sur les produits maraîchers mais aussi dans ses modes culturaux. Les serres se font plus modernes pour mieux répondre aux impératifs de production.

Les espaces naturels ont été remaniés par plusieurs grands incendies sur les communes de Martigues, Vitrolles, Rognac et Châteauneuf-Martigues pour les plus significatifs en termes de surface. Cette mer intérieure, ses milieux humides, sont ou seront impactés par les conséquences du changement climatique et notamment la montée des eaux.

LES FACTEURS D'ÉVOLUTION SONT :

- ◆ Les dynamiques naturelles liées au changement climatique.
- ◆ L'urbanisation.
- ◆ L'agriculture.
- ◆ Les activités industrielles.
- ◆ Les grandes zones d'activités tertiaires et manufacturières
- ◆ Le risque incendie.

Un regard global sur les évolutions montre une anthropisation marquée du territoire qui se poursuit et repousse les éléments de nature à quelques lieux de plus en plus sanctuarisés.

L'ÉVOLUTION DE l'occupation des sols

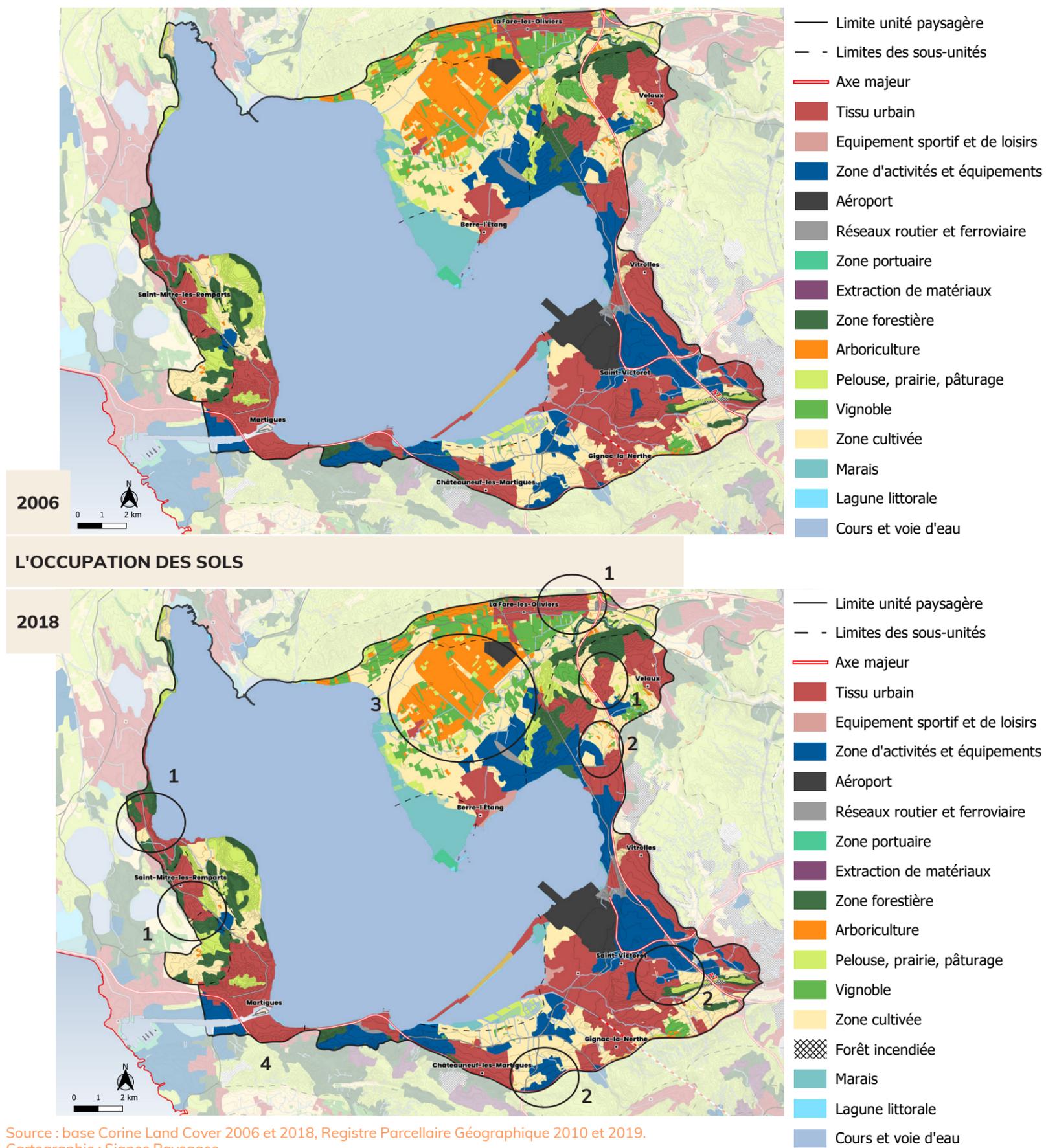
L'urbanisation de l'unité paysagère était déjà effective avant 2006. Les cartes ci-contre montrent que le développement urbain s'est concentré sur les communes qui offraient encore le cadre urbain du village comme Saint-Mitre-les-Remparts, Velaux et La Fare-les-Oliviers (1).

De nouvelles zones d'activités sont apparues en continuité de celles existantes ou autour des grands sites industriels (2).

La plaine de Berre (3) a vu ses pratiques agricoles se transformer avec une arboriculture plus présente.

Les zones incendiées se situent en périphérie de l'unité paysagère. Mais les reliefs touchés par les incendies sont les horizons de l'étang de Berre et ont ainsi affecté les perceptions des habitants.

En 2020, un incendie a parcouru 960 hectares à partir de Gacharelle (4) au sud de Martigues, atteignant le bord de mer à la Couronne, détruisant la pinède qui recouvrait les collines qui encadrent le sud de Martigues. Mais c'est sans conteste celui de 2016, parti de Rognac, qui a remanié les paysages du plateau de Vitrolles, partagé avec l'unité paysagère du massif de l'Arbois.



Source : base Corine Land Cover 2006 et 2018, Registre Parcellaire Géographique 2010 et 2019.
Cartographie : Signes Paysages

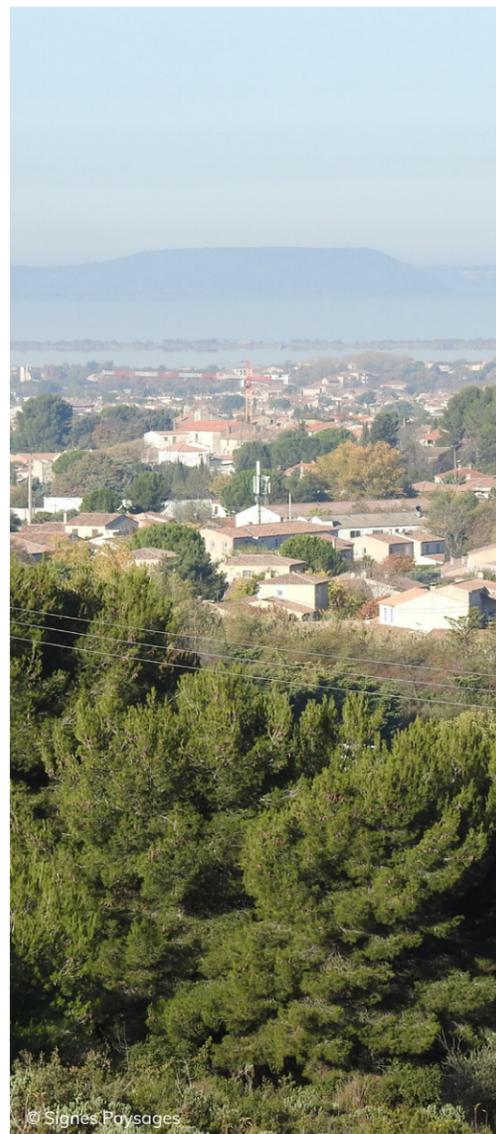


2006

URBANISATION PAVILLONNAIRE À LA FARE-LES-OLIVIERS

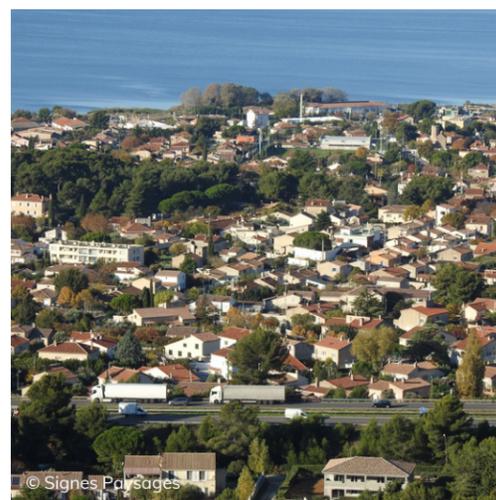


2019



© Signes Paysages

L'urbanisation pavillonnaire de Gignac-la-Nerthe



© Signes Paysages

La conurbation entre Rognac et Vitrolles

LES DYNAMIQUES d'évolution



LES DYNAMIQUES URBAINES

Les dynamiques urbaines sont à différencier en fonction des communes. En effet, Vitrolles, Marignane et Martigues n'ont pas connu le même développement entre 2006 et 2021 que les autres communes de l'unité paysagère.

Les premières se sont développées dans les années 1960 avec de grandes opérations d'ensembles pour loger les populations ouvrières : la cité des Quatre Vents à Martigues, les Pins et les Plantiers à Vitrolles, les Rascas- la Ferrage à Marignane et la cité Boétie à Berre-l'Étang. Leur territoire est aujourd'hui occupé au maximum de sa capacité. À force d'extensions, leur urbanisation est aujourd'hui circonscrite par le relief, les rives de l'étang, les grandes infrastructures routières et les quelques périmètres de protection des espaces naturels survivants.

D'autres comme Gignac-la-Nerthe, Rognac et Saint-Victoret se distinguent par un étalement pavillonnaire très marqué. Ces extensions datent des années 1980 et leur expansion s'est ralentie pour devenir modérée depuis 2006.

En revanche, des communes restées jusque-là à l'écart de ces processus urbains ont considérablement augmenté leurs surfaces habitées. Châteauneuf-les-Martigues et La Fare-les-Oliviers connaissent un développement urbain à la hauteur de leur évolution démographique. Entre 2006 et 2020, La Fare-les-Oliviers voit sa population augmenter de 35 %, Châteauneuf-les-Martigues de 47 %*.

Passant de 190 029 habitants en 2006 à 198 526 en 2020, l'étang de Berre est l'unité paysagère la plus peuplée après la ville de Marseille. Mais avec une moyenne de +4,3 % pour l'ensemble de l'unité, elle est une des plus faibles et ce chiffre révèle une augmentation de la population disparate.

* source INSEE 2006 avec mise à jour en 2009 et chiffres de décembre 2020

LES DYNAMIQUES d'évolution

Les évolutions démographiques sont effectivement hétérogènes. Vitrolles et Berre-l'Étang ont perdu de leurs habitants ; Martigues, Marignane, Rognac, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret et Velaux ont une augmentation de leur population faible. La logique entre étalement urbain et augmentation démographique n'est pas systématique. Velaux a développé de manière conséquente son tissu pavillonnaire avec une augmentation de sa population de seulement 7%.

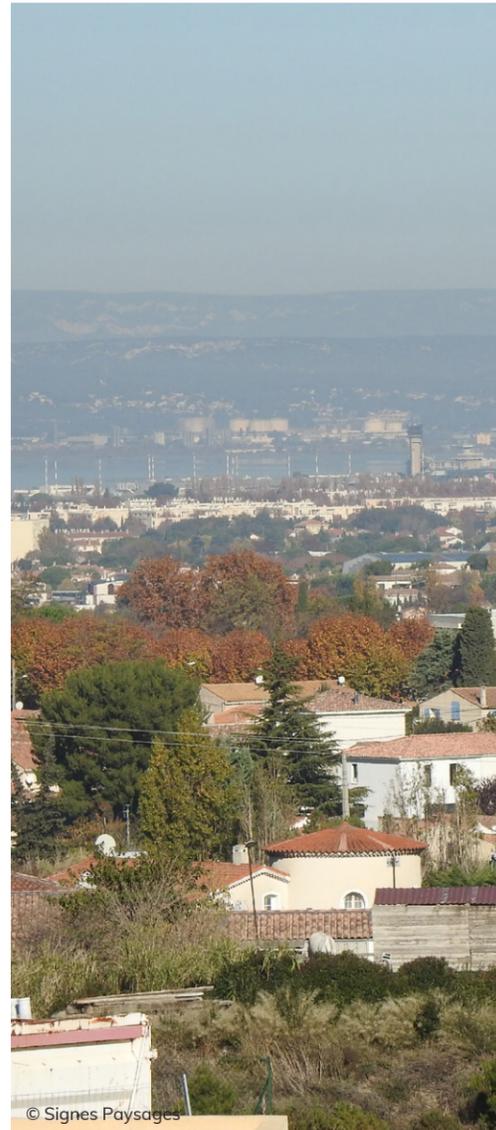
Les Plans Locaux d'Urbanisme réservent encore des zones à l'urbanisation poursuivant les processus d'étalement et de densification en cours.

Le point commun de ces dynamiques urbaines est qu'elles s'opèrent au détriment des espaces agricoles et que le modèle recherché est toujours celui de la maison individuelle. Sur certaines communes, habitat et activités se mélangent dans un tissu urbain devenu hétérogène et confus.

Berre-l'Étang, Vitrolles, Marignane ont construit une ceinture urbaine continue sur les rives est de l'étang absorbant dans leurs paysages de villes denses des communes au caractère plus villageois : Rognac, Saint-Victoret et Gignac-la-Nerthe.

– Impacts :

- 🔥 Consommation de foncier agricole.
- 🔥 Imperméabilisation des sols.
- 🔥 Diffusion de l'habitat en périphérie et densification.
- 🔥 Perte de repères entre les différentes communes.
- 🔥 Répétition du modèle du lotissement gros consommateur de foncier.



© Signes Paysages
Gignac -la-Nerthe, Saint-Victoret, Marignane : une urbanisation continue



© Signes Paysages
Nouveau lotissement à Châteauneuf-les-Martigues à côté de l'étang de Bolmon



2006

DÉVELOPPEMENT URBAIN À VELAUX



2019



© Signes Paysages

L'étang de Bolmon, en arrière-plan l'usine de la Mède



© Signes Paysages

Cinq ans après le grand incendie de 2016, la garrigue s'est reconstituée

LES DYNAMIQUES d'évolution



LES DYNAMIQUES NATURELLES

En mai 2008, le Préfet de la Région PACA crée le Comité d'étang (Gipreb), en charge de l'élaboration du Contrat d'étang. Sa vocation est d'organiser le dialogue entre les différents acteurs : politiques, représentants du tissu économique et social du territoire. Le Gipreb assure les études scientifiques portant sur l'évolution de l'écosystème de l'étang de Berre. Il coordonne et participe aux actions de restauration ou de développement des usages (nautisme, pêche, ...) dans le cadre du Contrat d'étang de Berre. Les plans de gestion et de protection appliqués aux milieux humides ont montré leur efficacité mais également leurs limites face à la fragilité de ces milieux. Les zones humides, les marais et les lagunes ont gagné en qualité permettant la reprise de l'activité halieutique, en progression depuis son rétablissement en 1994. Si les évolutions ont été positives et la qualité des eaux améliorée, un épisode d'anoxie en 2018 a montré toute la difficulté de restaurer cet écosystème.

Il est des dynamiques à venir liées au changement climatique. Les dernières conclusions du GIEC* établissent les conséquences du réchauffement planétaire. Certaines terres lagunaires et marécageuses de l'étang de Berre sont vouées à disparaître par phénomène de submersion. Il s'agit des marais de Berre et de l'étang de Bolmon. Le changement climatique aura également des conséquences sur la qualité des eaux, leur degré de salinité et bien sûr la faune et la flore, remettant en cause l'équilibre déjà fragile des milieux humides.

Autour de cette étendue d'eau se déploient des collines recouvertes de pinèdes. Ces milieux ont montré, encore récemment, leur sensibilité aux incendies. En 2020, un feu débute au quartier Gacharelle au sud de Martigues et dévastera près de 1000 hectares jusqu'au rivage méditerranéen. Les formations végétales font preuve de résilience après le passage du feu, mise à mal par sa récurrence.

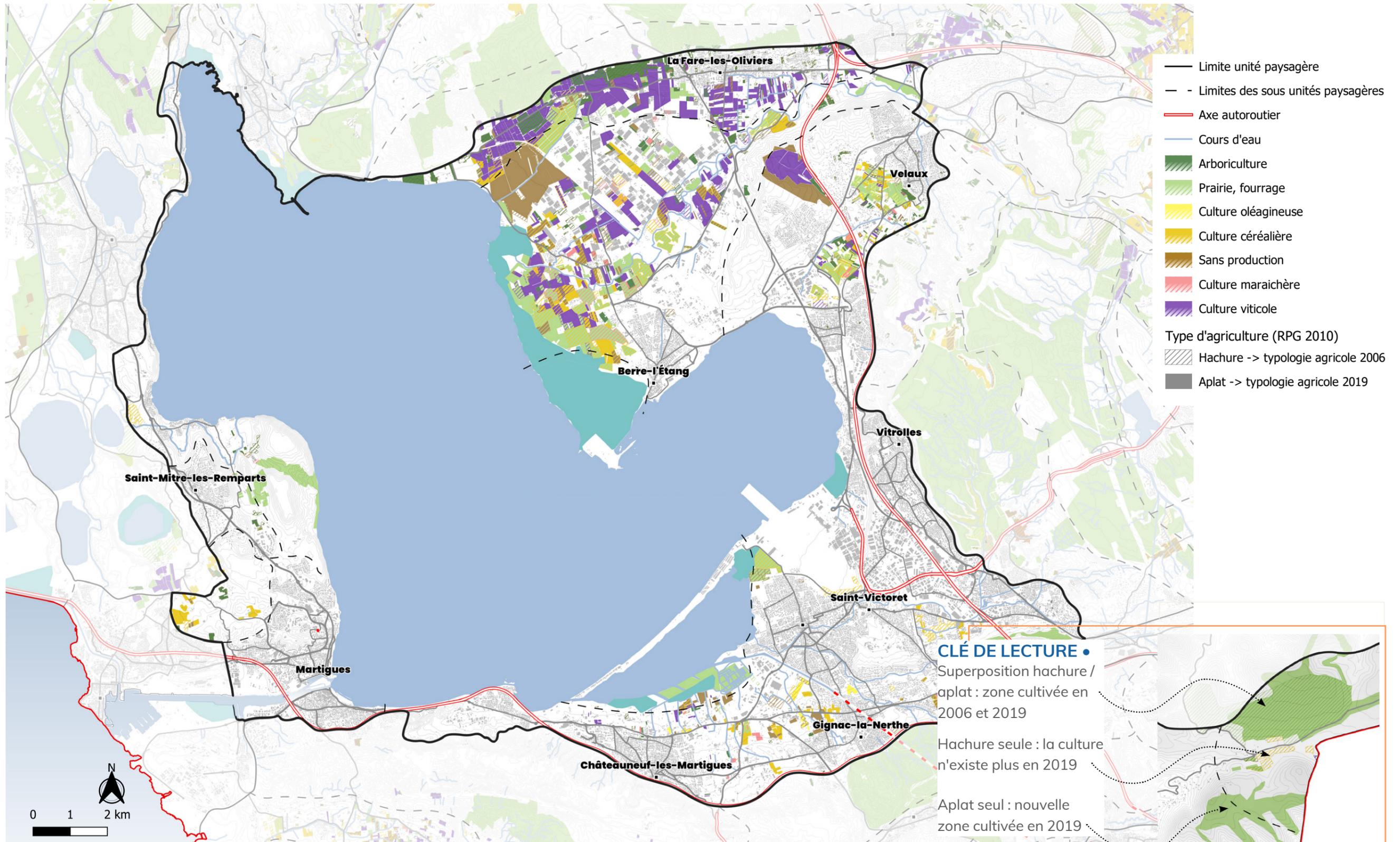
– Impacts

- ◆ Enrichissement de la biodiversité des milieux humides grâce aux plans de gestion et aux périmètres de protection.
- ◆ Destruction d'espaces forestiers par les incendies.
- ◆ Transformations des milieux aquatiques par le changement climatique.
- ◆ Conséquences de la montée des eaux.

*GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat



L'ÉVOLUTION DES espaces agricoles



Source : Registre parcellaire graphique 2019-2010 (RPG) - L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages.



© Signes Paysages

Les étendues de serres de la plaine des Gravons



© Signes Paysages

Oliveraie à la Fare-les-Oliviers



© IGN

2006

**DISPARITION DE SURFACES
AGRICOLLES ET NOUVELLES SERRES
À MARIGNANE**

2019



© IGN

LES DYNAMIQUES d'évolution



LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

L'agriculture •

L'agriculture a connu un net recul avec une baisse significative du nombre d'exploitations. Aujourd'hui elle est essentiellement concentrée sur la plaine de Berre avec des productions principalement viticoles et oléicoles.

La culture sous serre y est aussi développée et pour assumer la concurrence, notamment espagnole, les serres se sont modernisées, s'éloignant du modèle traditionnel.

Pour faire face au phénomène de déprise agricole, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé en 2021 un diagnostic de la plaine agricole de la Basse-Vallée de l'Arc pour construire une politique agricole et alimentaire et maintenir le potentiel productif de la plaine.

À l'appui d'un diagnostic, un plan de redéploiement et de redynamisation de l'agriculture sera défini sur le secteur au travers d'un projet viable économiquement orienté vers le local, l'agroécologie, les enjeux de continuités écologiques et les enjeux paysagers. "Le secteur est identifié comme l'un des greniers et futur parc agricole" de la Métropole" selon les termes du cahier des charges.

L'agriculture doit face à la concurrence de l'urbanisation. En dehors de la vaste plaine de Berre, elle construit des micro-paysages comme dans la plaine entre Châteauneuf-les-Martigues et Gignac-la-Nerthe où elle est à l'état résiduel entre habitat et zones d'activités.

– Impacts

- ◆ Production viticole et oléicole reconnue par des AOP.
- ◆ Une agriculture en régression soumise à la pression urbaine.
- ◆ Évolution des modes cultureux et le développement des cultures sous serre.
- ◆ Disparition de motifs paysagers : haies et canaux (exemple ci-contre à Marignane).

LES DYNAMIQUES d'évolution

Les activités industrielles, artisanales et commerciales •

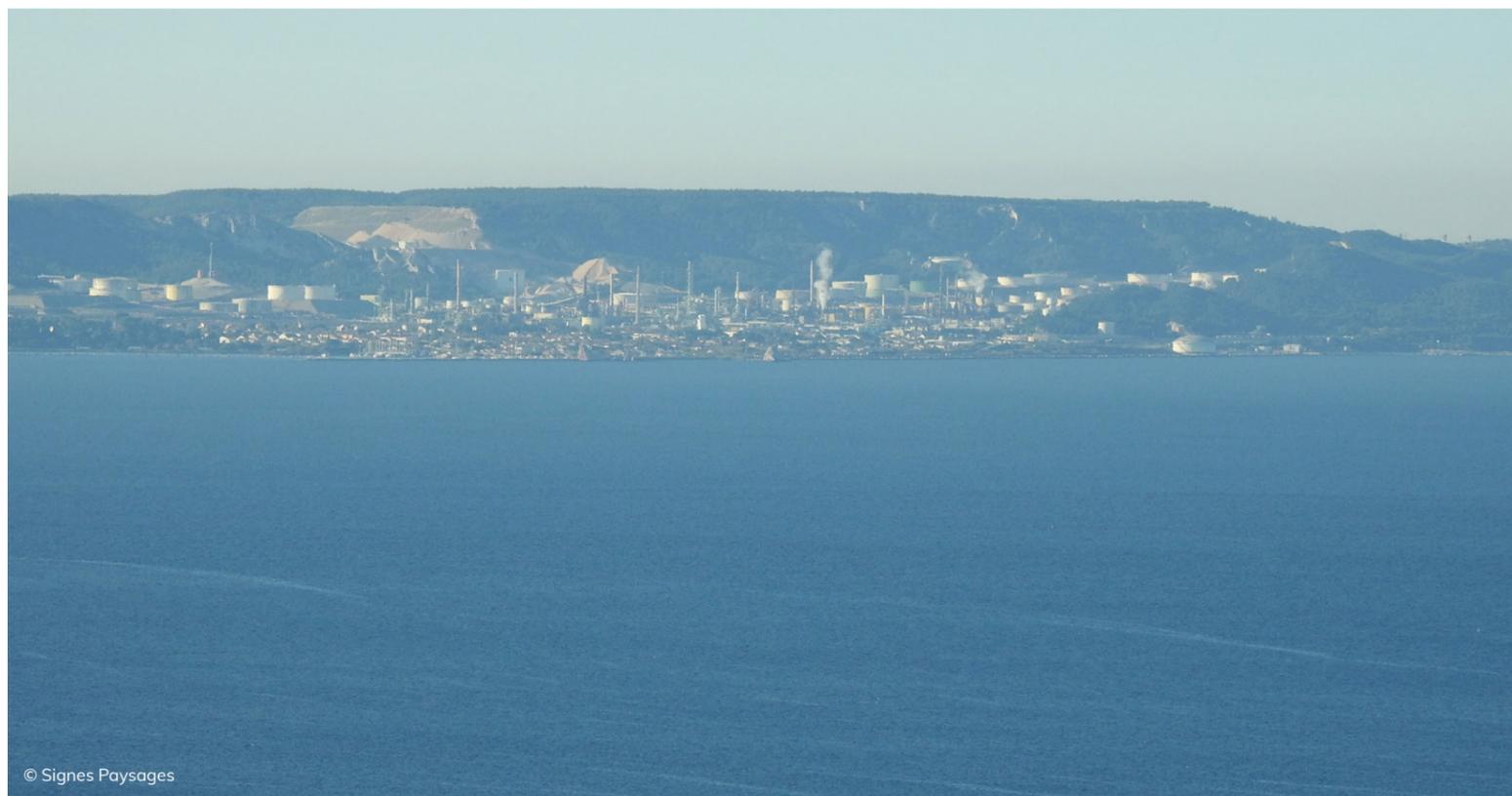
Les premières implantations industrielles ont débuté dès le XIX^e siècle et la croissance industrielle ne cessera. L'industrie va redessiner les paysages de l'étang de Berre, avec les raffineries et le cortège d'usines manufacturières de produits dérivés. Les cheminées, hangars et cuves imposent leur gigantisme. Ce sont aussi des scénographies nocturnes étranges avec l'éclairage des installations. Aucun autre espace méditerranéen n'a été aussi durablement marqué par le fait industriel, espace qui se prolonge sur le golfe de Fos voisin empruntant le chenal de Caronte.

L'étang de Berre, ce sont aussi les pôles de Vitrolles et Marignane avec leurs industries aéronautiques dont Airbus Helicopters, plus gros employeur de la région PACA. Vitrolles rassemble à elle seule près de 720 ha de zones d'activités, d'abord industrielles puis se diversifiant au fil des années et des implantations. Aujourd'hui ces zones regroupent des activités très diverses : industrie, transport et logistique, services et commerces. Leurs hangars colossaux rivalisent avec les installations tout autant hors d'échelle des industries (parc Euroflory à Berre-l'Étang par exemple, ZA des Estroublans).

L'étang de Berre, c'est bien sûr l'aéroport de Marseille Provence dont les pistes s'avancent sur l'eau. Il est le 3^e aéroport régional français en termes de trafic passagers et le premier aéroport régional français pour le fret. La réorganisation de ses terminaux et de ses surfaces connexes (parkings, accès) se poursuit.

Au milieu du tissu industriel, la zone commerciale du Grand Vitrolles est une des plus vastes du département. Et les dimensions de ses surfaces commerciales sont à l'échelle de sa fréquentation.

Dans les espaces économiques de cette unité paysagère, tout semble être gigantisme et démesure.



Le site industriel de la Mède



La zone industrielle de Berre l'Étang et le parc Euroflory



La zone industrielle de Rognac et la zone aéroportuaire en second plan avec ses installations



2006

LES TRAVAUX DE VIABILISATION RÉALISÉS POUR LA ZAC EMPALLIÈRES
À SAINT-VICTORET

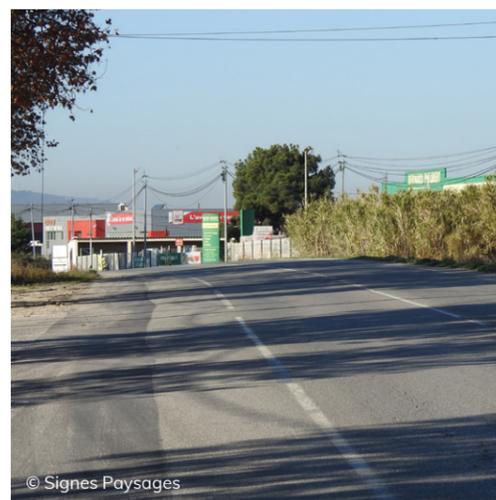


2019



© Signes Paysages

La nouvelle zone d'activités du Rove en surplomb de l'A55



© Signes Paysages

La zone d'activités de Gignac-la-Nerthe le long de la RD368

LES DYNAMIQUES d'évolution



Mais, tandis que les grands pôles industriels ont peu évolué depuis 2006, la transformation des paysages vient du développement de zones économiques, plus modestes dans leur superficie que ces grands complexes industriels, mais tout aussi dommageables pour les paysages. Elles répondent, très souvent, à la seule logique fonctionnelle.

La RD113, la RD9 s'accompagnent d'une multitude de hangars de toutes formes dans un désordre de couleurs et de panneaux d'affichage, en dehors de toute composition urbaine.

Ces espaces se caractérisent encore par la pauvreté de leurs aménagements, peu échappent à cette règle. De nombreux exemples peuvent être cités à Marignane (ZAC des Florides), à Saint-Mitre-les-Remparts (extensions récentes de la zone des Étangs), Châteauneuf-les-Martigues ou au Rove (unité paysagère de la chaîne de la Nerthe) dont la nouvelle zone industrielle s'est installée en promontoire au-dessus de l'autoroute A55. Elle est en perception directe depuis la plaine et l'autoroute.

De nouveaux projets sont en cours (ZAC des Empallières à Saint-Victoret).

– Impacts

- ◆ Consommation importante de foncier.
- ◆ Dégradation des paysages des routes et des entrées de ville.
- ◆ Confusion du paysage urbain quand elles se mélangent à l'habitat.
- ◆ Impact visuel négatif des constructions par leur forme rudimentaire et leurs abords non aménagés avec perception directe sur les zones de stockage et de maintenance.
- ◆ Impact visuel fort de par la taille imposante de certaines installations.

LES DYNAMIQUES d'évolution

Les énergies renouvelables •

Leur développement est encore assez limité mais plusieurs parcs photovoltaïques ont vu le jour sur les communes de Berre-l'Étang et La Fare-les-Oliviers.

Le Schéma Régional de l'Éolien classe en sensibilité très forte les pourtours de l'étang, en raison de son urbanisation et industrialisation. L'implantation d'éoliennes est possible mais contrainte et soumise à études paysagères.

– Impacts

- Utilisation de sols agricoles pour implantation de parcs photovoltaïques.
- Impact visuel pour les espaces en vis-à-vis et les vues dominantes.
- Transformation des horizons par les éoliennes.

LES PROJETS FUTURS IDENTIFIÉS EN 2006 QU'EN EST-IL EN 2021 ?

- Marignane, projets de doublement et d'allongement des pistes de l'aéroport sur l'étang de Vaïne : non réalisé.
- Marignane, projet de rocade et comblement partiel nord de l'étang de Bolmon : abandonné au profit de la renaturation de l'étang.
- Martigues, prolongement de l'A55 au-delà de Caronte : en cours. Projet de base de loisirs sur le plateau de Figuerolles : parc avec ferme pédagogique inauguré en 2005.
- Saint-Mitre-les-Remparts, projet de base de loisirs et résidence sur le littoral de Massane : non réalisé.
- Rognac, urbanisation sur les zones de marais : non réalisé.
- Vitrolles, extension de la gare de fret sur les salins du Lion : non réalisé.
- Berre-l'Étang, restructuration de la base aéronavale en zone de sports et de loisirs : parc inauguré en 2010.



2006

© IGN
PARC PHOTOVOLTAÏQUE À LA FARE-LES-OLIVIERS



2019

© IGN



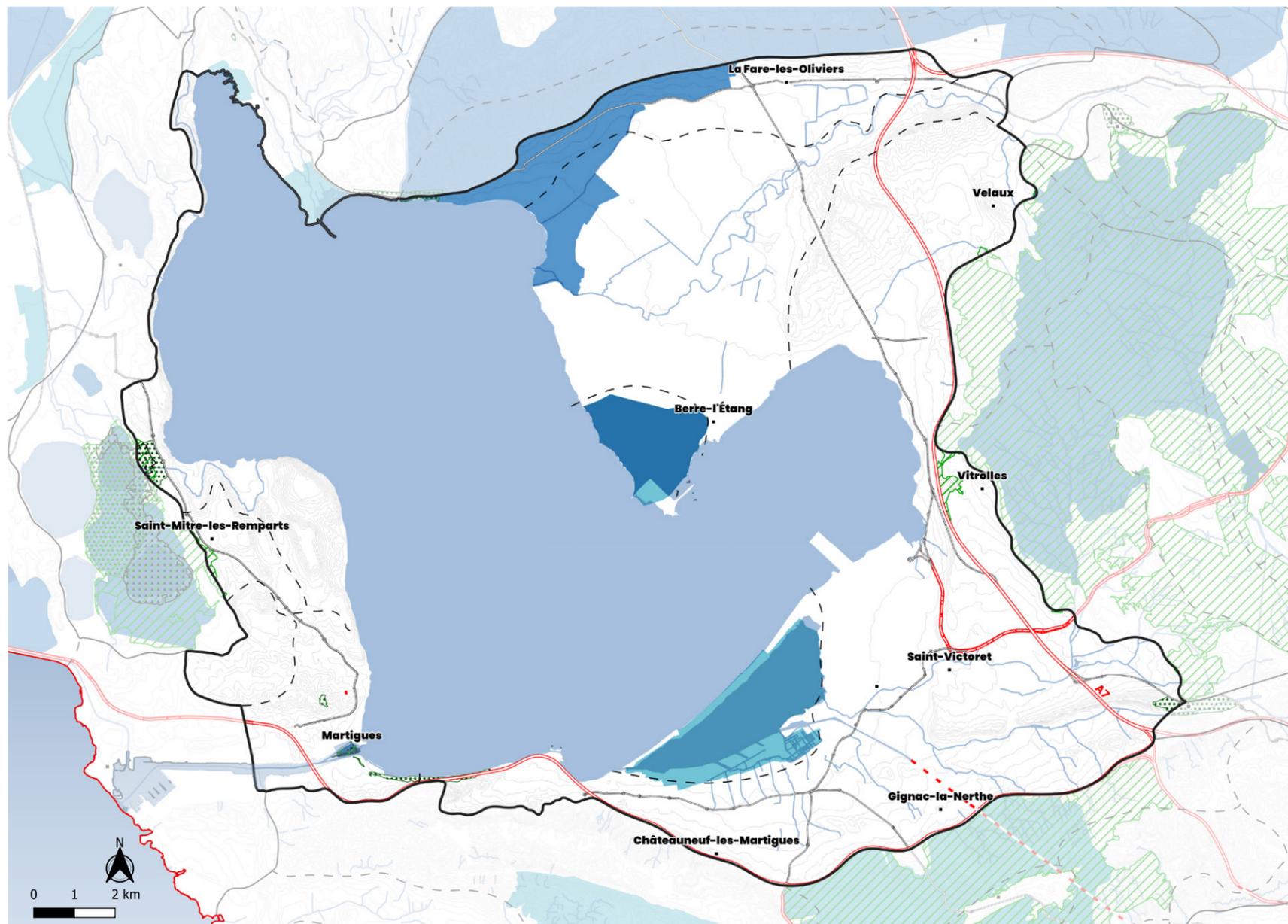
© Signes Paysages

Pont autoroutier, pont ferroviaire pivotant et chenal, autant d'infrastructures qui marquent les paysages, tous corollaires de l'activité industrielle



© Signes Paysages

La centrale hydroélectrique de Saint-Chamas



Source : Géo-Ide, DREAL PACA. Cartographie : Signes Paysages.

— Limite unité paysagère	 Natura2000 - ZSC	FR9301597, marais et zones humides liés à l'étang de Berre
- - Limites des sous-unités	 Natura2000 - ZPS	FR9312005, Salines de l'étang de Berre et FR9310069, garrigues de Lançon et chaînes alentour
— Axe majeur	 Natura2000_ZSC+ZPS	
— Cours d'eau		
▲▲▲ Réserve naturelle régionale		
/ / / Site classé		
. . . Site inscrit		

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN 2021

LES ENJEUX en 2006



Source : atlas des paysages 2006.

LA STRUCTURE DES PAYSAGES DE TERROIRS EST REMARQUABLE DU FAIT

- De l'étagement de la garrigue, du terroir sec, du terroir irrigué des versants de la chaîne de la Fare à la plaine des Gravons,
- De la mixité des paysages où se côtoient paysages agraires et paysages bâtis des zones d'activités et d'habitat dans la plaine de Châteauneuf-les-Martigues,
- Des trames paysagères du terroir ancien qui subsistent : haies de cyprès et alignements le long des routes, restanques, canaux... Ces composantes paysagères doivent être pérennisées.

LES PAYSAGES D'EAU SONT IDENTITAIRES

de l'unité de paysage et en constituent l'élément majeur :

- Les étangs, les marais, les paluds,
- Le lido du Jai,
- Les embouchures de la Touloubre et de l'Arc... Leur intérêt est accentué par la proximité des zones urbaines. Ces espaces doivent être préservés..

LA QUALITÉ URBAINE ET ARCHITECTURALE

des centres villes et des villages anciens est remarquable : Martigues, Marignane, Istres. Ces ensembles urbains doivent être préservés.

LES NOMBREUX SITES ARCHÉOLOGIQUES

sont autant de sites sensibles

LES STRUCTURES INDUSTRIELLES EN ACTIVITÉ

sont également identitaires de l'unité de paysage

LA SENSIBILITÉ VISUELLE

L'unité de paysage est globalement d'une grande sensibilité visuelle du fait du caractère ouvert de l'espace entourant le vaste plan d'eau, ce qui dégage des vues lointaines étendues.

La couronne des versants de garrigue encadrant le bassin, horizon de l'étang, est très perçue : covisibilités, belvédères, panoramas.

Les plaines littorales sont également très sensibles à tout aménagement se développant en hauteur.

Ces territoires sont perçus en vues plongeantes depuis les versants périphériques : les changements d'affectation de l'espace sont ainsi très visibles.

Ces caractéristiques impliquent une sensibilité très forte à majeure pour l'implantation des éoliennes sur l'ensemble de l'unité de paysage.

Les plans d'eau, les zones humides et les ubacs de l'Estaque sont de sensibilité majeure vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes. Tandis que les collines de Saint-Mitre et les plaines sont de sensibilité très forte.

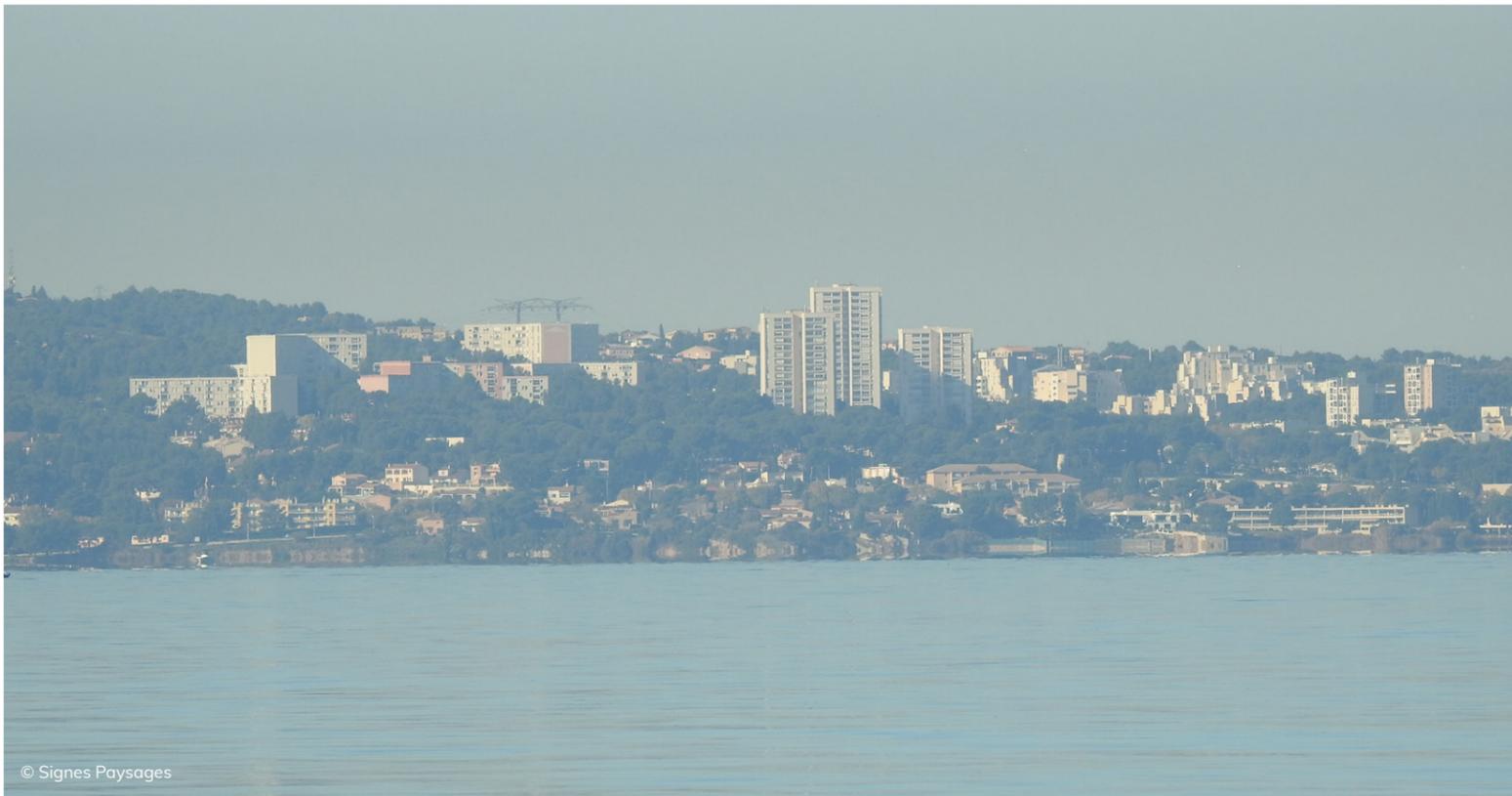
L'ABSENCE DE LISIBILITÉ ET DE HIÉRARCHIE SPATIALE

Cette absence dans certains espaces urbains et dans les zones d'activités génère des enjeux paysagers majeurs.



© Signes Paysages

Depuis le plateau de Vitrolles, les espaces habités de Rognac et en arrière-plan les complexes industriels de Berre l'Étang



© Signes Paysages

La ville de Martigues, entre habitat traditionnel et grands ensembles collectifs



© Signes Paysages

L'urbanisation de Vitrolles et Marignane

LES ENJEUX en 2021



Les évolutions constatées permettent d'établir les enjeux. Les enjeux sont les aspects des évolutions qui préoccupent les acteurs du territoire, les gestionnaires et/ou les populations. Il s'agit d'articuler la connaissance avec les actions* et d'inviter les acteurs à se positionner.

L'URBANISATION CONTINUE

Les grandes agglomérations de Vitrolles, Martigues et Marignane ont occupé presque tout l'espace que le socle support mettait à leur disposition. À Martigues, l'urbanisation a gagné les versants de Saint-Jean ; Marignane et Vitrolles se sont rejointes absorbant Saint-Victoret dans une nappe urbaine continue.

Les espaces agricoles ont offert les opportunités au développement urbain des autres communes. Le relief plat des plaines a été d'autant plus favorable à leur extension. Les villes denses n'attirent plus. Les plaines et leurs villages réunissent toutes les conditions pour accueillir ceux qui rêvent d'un cadre de vie calme tout en étant proche de la ville. La maison individuelle est le modèle qui répond le mieux à cette quête et les nappes pavillonnaires ont repoussé les limites de la ville au détriment des espaces agricoles. Dans certaines communes, ne pouvant s'étaler au-delà des limites actuelles, la tendance est à la densification du tissu urbain, que ce soit avec la construction de nouveaux logements, l'implantation de nouvelles entreprises ou l'agrandissement de l'offre commerciale.

- ◆ Disparition des espaces de respiration avec la densification du tissu urbain : friches et/ou parcelles agricoles devenues zones à bâtir.
- ◆ Enchevêtrement d'habitat et d'activités rendant confuse la lecture du paysage périurbain.
- ◆ Banalisation des caractères architecturaux avec la répétition d'un modèle standardisé de maisons sur catalogue. Apparition de nouveaux caractères architecturaux étrangers aux caractères locaux : enduits blancs, ouvertures et volets anthracites...
- ◆ Perte de lecture de la silhouette villageoise avec amorce de *continuum* urbain.
- ◆ Désorganisation de la trame urbaine.

* selon la méthodologie des atlas des paysages 2017

LE REcul DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Aujourd'hui rassemblée dans la plaine de Berre, l'agriculture est déterminante dans l'entretien des paysages et le maintien d'espaces ouverts. Elle contribue à la qualité paysagère des versants de la chaîne de la Fare avec leur mise en valeur par les vignobles et les oliveraies. Les domaines viticoles assurent aussi la préservation des grands mas et châteaux qui participent à l'armature paysagère avec les alignements de leurs allées d'accès et les silhouettes élancées de cyprès.

Les cultures céréalières et les vignes composent un paysage varié évoluant au fil des saisons. À l'automne, les vignes se parent d'ors et d'orangés auxquels répondent les jaunes des feuillus de la ripisylve de l'Arc.

Au sein des grandes agglomérations, l'agriculture peut être envisagée urbaine et porter de nouveaux enjeux. Support d'une nouvelle "nature en ville", elle accompagnera la mutation des cœurs de ville en espaces variés et vivables. Les tissus urbains, dont il faut encourager la densification, doivent être vécus comme de véritables "écosystèmes" où densité construite et densité verte ne sont pas incompatibles. En effet densifier la ville n'est pas supprimer tout espace libre. Replanter la ville peut aussi contribuer à développer la production d'une alimentation locale, en circuit court, créatrice de lien social et d'une nouvelle identité pour les habitants d'un quartier. Aujourd'hui l'agriculture urbaine, en plus de revêtir le rôle de redonner un usage à des lieux abandonnés, est factrice du lien social.

- 🔥 Effacement des limites urbaines et disparition de coupures urbaines.
- 🔥 Mise en danger des motifs paysagers de l'adret de la chaîne de la Fare : vignes et oliveraies.
- 🔥 Risques pour l'entretien du patrimoine (domaines et châteaux) et pour l'héritage de pratiques historiques.
- 🔥 Appauvrissement de la mosaïque agricole et disparition des terroirs.
- 🔥 Déséquilibre des fonctionnements naturels : chemins de l'eau, corridors écologiques.
- 🔥 Perte de la diversité des paysages.



La plaine au pied de la Fare-les-Oliviers, une tendance à l'enrichissement de certaines parcelles



Friche agricole autour de Berre-l'Étang, la difficulté pour l'agriculture de se maintenir



© Signes Paysages

Sur la RD10, une nouvelle zone d'activités à l'entrée est de la Fare-les-Oliviers



© Signes Paysages

Zone d'activités à Châteauneuf-les-Martigues



© Signes Paysages

La nouvelle zone du Rove

LES ENJEUX en 2021



L'EXTENSION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Longtemps perçues comme essentielles à la vitalité économique d'un territoire et aux besoins des populations, les zones d'activités transforment de façon marquée les paysages. Elles rassemblent des activités de service, de commerce et manufacturières. Il y a bien sûr les volumes des constructions, certains colossaux, mais aussi les ouvrages connexes comme les voies d'accès, les ronds-points dont les gabarits peuvent être importants pour l'accès aux poids lourds.

Il est ainsi difficile de nier leur capacité à dégrader les paysages des routes et des entrées de ville. Pour exemple, la nouvelle zone industrielle du Rove, certes dans l'emprise de l'unité paysagère du massif de la Nerthe. Implantée en position haute au-dessus de l'autoroute A55, elle se détache de son environnement des collines calcaires. Elle s'accompagne en plus de terrassements conséquents en raison de son inscription dans la pente.

Les zones d'activités contribuent à désorganiser les enveloppes urbaines et le tissu urbain en lui-même quand elles s'y intègrent. Elles participent également à vider les centres-villes et centres villageois de leurs commerces. Ces commerces de proximité sont essentiels à la vitalité des cœurs de villes et villages.

À ces zones d'activités d'échelle locale, installées aux entrées de presque chaque commune, s'ajoutent les grandes zones comme le Parc d'Activités Euroflory à Berre-l'Étang dont les hangars gigantesques colonisent les espaces arrière des usines et s'imposent le long de la RD113.

- ◆ Artificialisation et imperméabilisation des sols.
- ◆ Dégradation du paysage des routes par l'absence de qualité architecturale des bâtiments et d'aménagement des abords.
- ◆ Désordre visuel par l'hétérogénéité des formes, des couleurs et l'accumulation d'enseignes.
- ◆ Accumulation de prototypes architecturaux.
- ◆ Absence de traitement des abords des espaces d'activités.
- ◆ Désorganisation des paysages péri-urbains.
- ◆ Terrassements cicatrices.

LA RECONVERSION DES SITES INDUSTRIELS

Les crises que traversent les différents secteurs, notamment pétrolier, ont poussé les industriels à engager une reconversion de leur activité et à être plus vertueux d'un point de vue écologique. Le déclin des sous-traitants, que certains qualifient en "domino", questionne sur le devenir de ces grands sites. Certains d'entre eux sont à la recherche de repreneurs quand d'autres, comme la raffinerie de la Mède ou celle de Berre, ont déjà engagé leur mutation.

Les enjeux sont bien sûr environnementaux mais la question se pose également quant au rôle mémoriel de ces usines. Leurs silhouettes ont imprimé les paysages et composent des scénographies nocturnes. Les longues tiges des cheminées, les cylindres massifs des cuves et l'enchevêtrement des structures métalliques ont construit une ligne d'horizon singulière, paysages quotidiens des riverains de l'étang et points de repères des parcours. Ce sont des images qui suscitent à la fois le rejet et la fierté car ces industries ont fait l'histoire des Hommes.

Si redonner une activité industrielle à ces sites est une des possibilités (exemple de la Mède), leur reconversion peut être aussi l'occasion de nouveaux usages, comme le tourisme industriel. Des projets ont su transformer les lieux aux infrastructures imposantes en attraction touristique. Ces friches représentent un levier touristique que certaines villes ont su exploiter : dans la Ruhr allemande, à Montréal où deux silos d'une sucrerie sont devenus des supports d'escalade. Plus proches de nous, l'inscription du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au Patrimoine Mondial de l'Unesco en 2012 a donné à la région une nouvelle dimension médiatique et culturelle. La muséification d'une usine est une évolution possible, voire évidente, mais elle peut aussi se transformer en lieux d'hébergement touristique. Les exemples sont nombreux.

- 🔥 Préservation des installations industrielles comme témoignages de l'histoire des hommes de l'étang de Berre mais aussi comme élément de paysage.
- 🔥 Démantèlement, Réhabilitation et renaturation des sites et développement d'un tourisme culturel.
- 🔥 Dépollution des sols et diminution de la pollution de l'air.
- 🔥 Occasions de sites de production d'énergies renouvelables évitant la consommation de sols naturels.



Les silhouettes des complexes industriels comme éléments de paysage et témoignages de la vie des hommes de l'étang de Berre



Entre modernité et pratiques traditionnelles, les contrastes de cette mer intérieure



© Signes Paysages

Depuis le parking au lieu-dit Galy à Berre l'étang



© Signes Paysages

Les marais de la Grande Palun à Châteauneuf-les-Martigues

LES ENJEUX en 2021



LA SAUVEGARDE DES MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides de l'étang de Berre portent des enjeux autres que seulement de biodiversité. Depuis plusieurs années, des outils réglementaires ont été mis en place pour assurer leur préservation et leur gestion : zonages PLU, zone Natura 2000, acquisition par le Conservatoire du Littoral, Pôle Lagunes... et aujourd'hui les marais, sansouires, lagunes ont été préservés de projets les impactant. Ils ont retrouvé la qualité de leurs milieux et habitats.

Les milieux humides ont aussi une valeur paysagère au cœur de grands bassins urbains et industriels. Certains d'entre eux, comme l'étang de Bolmon, sont devenus des lieux de loisirs sportifs ou simplement de promenade. De nouveaux sentiers littoraux sont créés sur la commune de Martigues afin de renouer avec ces paysages d'eau.

La fragilité de ces milieux face au changement climatique est aujourd'hui connue. Certains sont voués à disparaître par le phénomène de submersion, conséquence du réchauffement climatique et de la montée des eaux.

Les actions engagées doivent se poursuivre.

- ◆ Conservation de la diversité écologique des milieux par les outils réglementaires.
- ◆ Richesse des paysages grâce à la diversité des formations végétales.
- ◆ Agrément de paysages littoraux comme lieux de promenade pour les villes denses riveraines.
- ◆ Transformation, voire disparition d'écosystèmes conséquences du changement climatique et des phénomènes de submersion.
- ◆ Développement touristique lié aux milieux aquatiques et aux activités sportives de pleine nature.



Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques et rompre les logiques marchandes, commerciales et fonctionnelles :

Assurer un traitement qualitatif des abords (parking, aires de stockage et de manutention) et des interfaces.

Recoudre avec le tissu urbain environnant et limiter l'effet "îlot".

Travailler les marges de recul tout en conciliant le besoin d'être vu.

Gérer la signalétique (enseignes et pré-enseignes, panneaux publicitaires), RLP*.

Avoir une exigence architecturale pour les bâtiments afin d'éviter le prototype et concilier les chartes des enseignes.

Structurer le développement des zones d'activités à travers une réflexion sur l'organisation spatiale pour éviter la juxtaposition de volumes monumentaux, la recherche de respiration avec le maintien d'espaces non imperméables et végétalisés, la composition de structures paysagères à l'échelle de ces zones.

Valoriser l'agriculture pour son rôle dans l'entretien des paysages et le maintien de la qualité paysagère :

Encourager une agriculture diversifiée qui participe à la multiplicité des paysages.

Soutenir l'agriculture urbaine et péri-urbaine pour leur rôle dans la qualité des lisières urbaines et la composition de coupures urbaines.

Soutenir l'agriculture de proximité en faveur de la reconstitution des circuits courts, pour favoriser les pratiques extensives respectueuses de l'environnement.

Encourager la reconversion de friches en cultures.

Accompagner les équipements nécessaires à l'activité agricole : hangars, serres... dans leur forme, dimensions, matériaux...

Encourager la réhabilitation des bâtiments d'exploitation traditionnels et la préservation des petits éléments : puits, cabanons, murs en pierre...

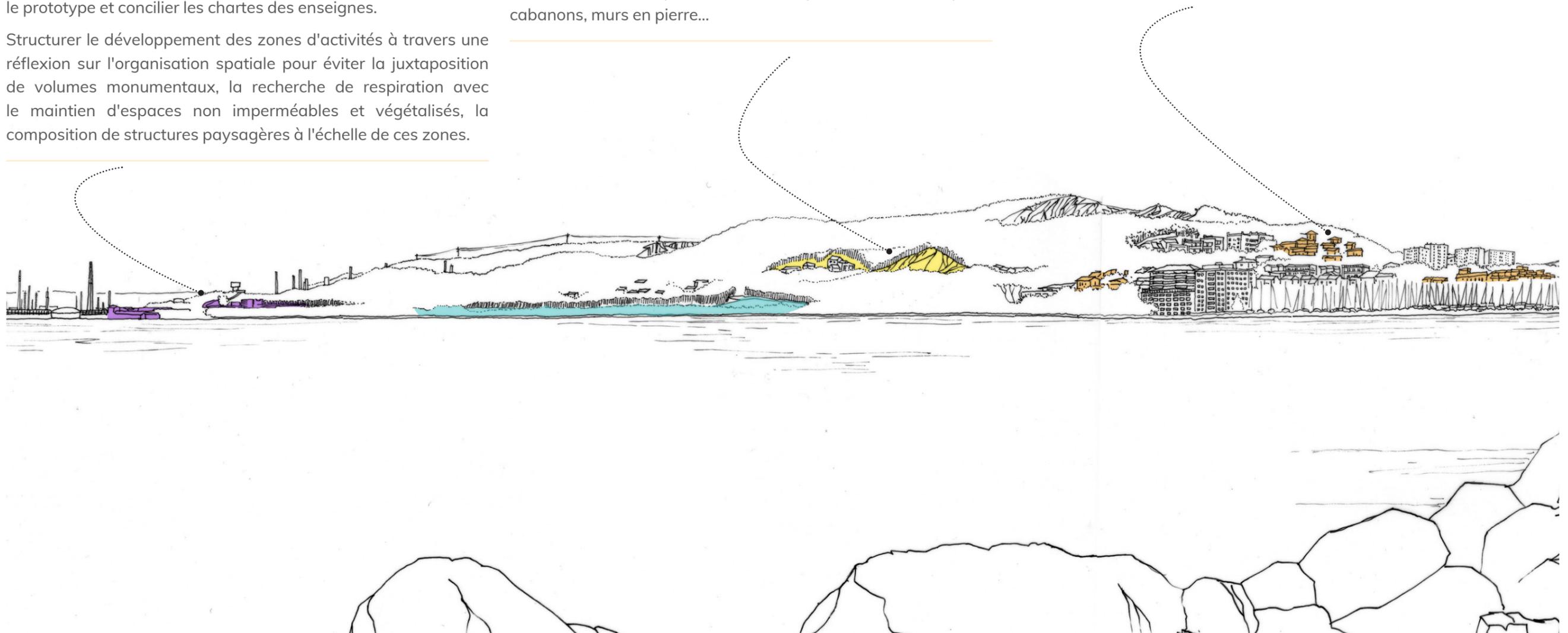
LES PISTES d'actions en 2021

Maintenir et/ou retrouver la lisibilité de l'enveloppe urbaine des communes de Velaux, La Fare-les-Oliviers, Saint-Mitre-les-Remparts :

Organiser les transitions entre ville et "campagne".

Assurer la qualité des entrées de ville, les restructurer si nécessaire.

S'appuyer sur des structures paysagères pour la composition des nouvelles zones urbaines et assurer ainsi leur insertion au site : ripisylves, alignements d'arbres, haies, boisement...



Croquis : Signes Paysages

*RLP : Règlement Local de Publicité

Accompagner le développement de l'habitat individuel :

Avoir une gestion économe des sols et encourager des formes urbaines compactes.

Limiter l'effet "mitage" en pensant densité et forme.

Assurer l'inscription des nouvelles constructions dans la pente pour éviter des terrassements "cicatrices".

Promouvoir une qualité architecturale conforme à l'identité locale pour éviter la répétition d'un modèle standardisé.

Assurer la continuité avec la trame urbaine existante (trame urbaine et viaire, sens des façades, épannelage...) et penser des espaces publics continus comme élément de structure urbaine (rues, places, évasement...) et non en "poches" (voies en boucle).

Composer les façades des nouvelles rues.

Maîtriser le développement de l'urbain le long des axes routiers :

Organiser les extensions en cohérence avec la trame urbaine.

Aménager des coupures d'urbanisation pour éviter les continuums urbains et la perte de lecture des limites.

Composer les nouveaux paysages des abords.

Éviter la succession des zones d'activités et commerciales et aller dans le sens de leur mutualisation.

Contrôler l'affichage : enseignes, panneaux publicitaires...

LES PISTES d'actions en 2021



Assurer la préservation et la valorisation des milieux humides (marais, étangs, littoral...) :

Assurer l'entretien des ouvrages nécessaires à leur fonctionnement : digues, martelières, canaux.

Préserver / reconstituer les motifs paysagers associés : phragmitaies, roselières...

Contenir l'urbanisation (habitat et activités) à proximité des milieux humides ; maintenir / composer une zone tampon entre milieux humides et urbanisation

Assurer l'intégration paysagère des infrastructures de pratiques de loisirs : base nautique, port de plaisance...

Proscrire toute action d'assèchement à des fins d'urbanisation.

Voir et accéder aux rives de l'étang : aménager dans le respect des milieux les berges pour leur réappropriation par les riverains et les visiteurs.



Croquis : Signes Paysages